



Organto Foods Inc.
1090, rue Hamilton
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2R9
Canada

Téléphone : +1 (604) 634-0970
Télécopieur : +1 (604) 634-0971
Sans frais : 1 (888) 818-1364
www.organto.com

ORGANTO FOODS INC.

NOTICE ANNUELLE

**POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2021**

2 mai 2022



ORGANTO FOODS INC.

**NOTICE ANNUELLE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

TABLE DES MATIÈRES

Remarques préliminaires	1
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	1
Monnaie	1
Structure de l'entreprise	2
Dénomination, adresse et constitution	2
Liens intersociétés	3
Développement général de la Société	3
Historique sur trois ans	3
Acquisitions importantes	9
Description des activités	10
Généralités	10
Politiques sociales ou environnementales	13
Facteurs de risque	14
Dividendes et distributions	21
Description de la structure du capital	21
Actions ordinaires	21
Options sur actions	22
Unités d'actions de négociation restreinte	22
Bons de souscription	23
Débentures convertibles	23
Marché pour la négociation des titres	24
Cours et volume des opérations	24
Ventes antérieures	25
Titres entiers et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession	25
Administrateurs et dirigeants	26
Nom, poste et titres détenus	26
Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions	28
Conflits d'intérêts	29
Procédures judiciaires et mesures réglementaires	29
Procédures judiciaires	29
Mesures réglementaires	29
Participation des membres de la direction et d'autres personnes à des opérations importantes	29
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	30
Intérêt des experts	30
Contrats importants	30
Comité d'audit	30
Renseignements supplémentaires	33

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente notice annuelle (« **notice annuelle** ») contient de l'« information prospective », comme elle est définie par la loi, y compris, sans s'y limiter, les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et les « dispositions refuges » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis (« énoncés prospectifs »). En règle générale, l'information prospective sera reconnue grâce à l'utilisation de termes prospectifs comme « planifie », « cible », « vise », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « est prévu », « budget », « planifié », « estimations », « prévisions », « a l'intention », « prédit », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes de ces mots et phrases ou déclarations selon lesquelles certaines actions ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « devraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ».

L'information prospective se fonde sur des hypothèses raisonnables qui ont été formulées par Organto Foods Inc. (« Organto ») à la date de cette information. Elle est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus pouvant faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations d'Organto diffèrent sensiblement des hypothèses exprimées ou implicites par cette information prospective, y compris, sans toutefois s'y limiter : l'incidence de la conjoncture commerciale et économique en général; la dépendance vis-à-vis des fournisseurs, partenaires et contreparties contractuelles; les augmentations de coût; les changements dans l'activité ou les perspectives d'Organto; les circonstances imprévues; les risques associés aux activités des produits et des aliments biologiques en général, y compris les intempéries, les conditions de culture défavorables, les faibles rendements des cultures, les variations de la qualité des cultures, les aliments périmés, les lois d'importation et d'exportation et les risques semblables; les frais et risques de transport; les conditions commerciales et économiques générales; la volatilité des marchés boursiers; la concurrence; ainsi que les facteurs abordés à la rubrique « Description des activités – Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

Même si Organto a tenté de déterminer les facteurs importants susceptibles de faire différer les résultats réels de ceux contenus dans l'information prospective, d'autres facteurs pourraient empêcher que les résultats correspondent aux prévisions, aux estimations ou aux intentions. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs risquent de différer considérablement de ceux qui y sont prévus. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Organto ne s'engage pas à mettre à jour l'information prospective intégrée par renvoi aux présentes, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Monnaie

Tous les montants en dollars figurant dans la présente notice annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination, adresse et constitution

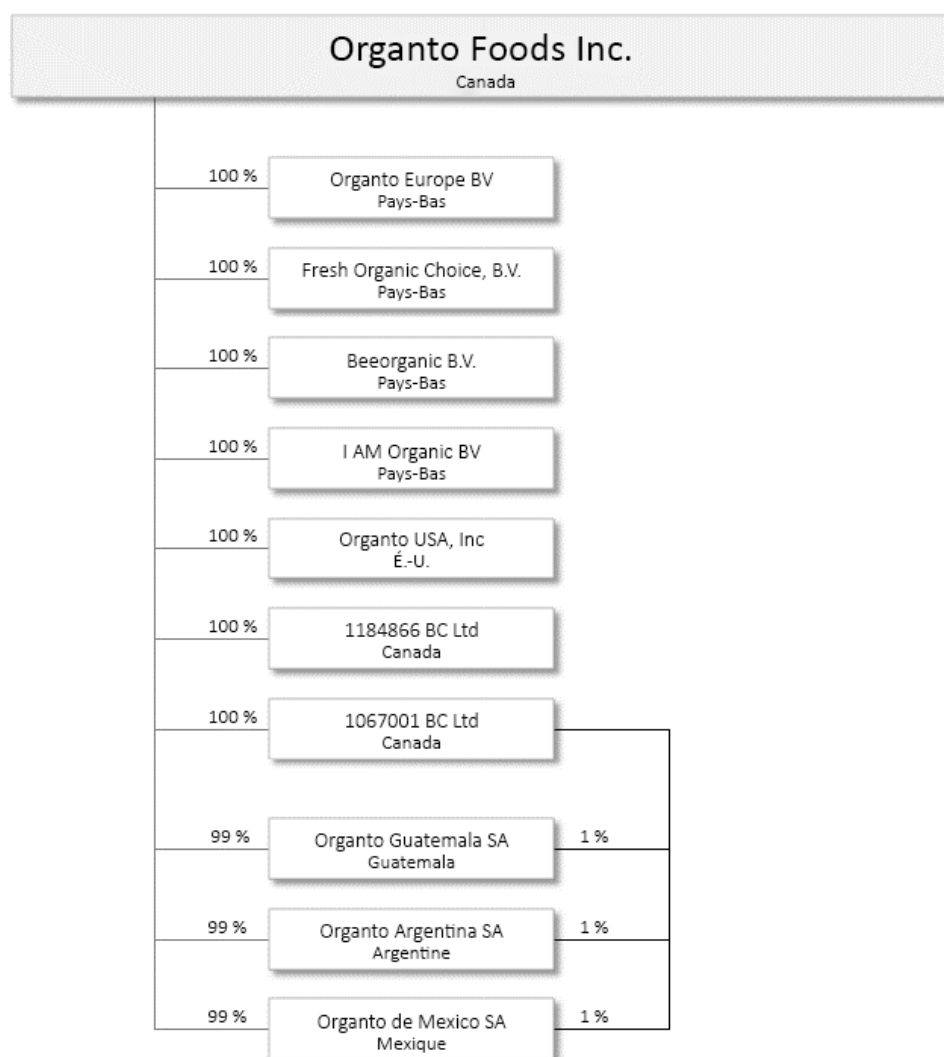
Organto Foods Inc. (« **Organto** » ou « la **Société** ») se consacre à l'approvisionnement, à la transformation, à l'emballage, à la distribution et à la commercialisation de produits de fruits et légumes biologiques frais à valeur ajoutée. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (« **TSX-V** ») sous le symbole boursier « OGO », de la Bourse de Francfort sous le symbole boursier « OGF », et sont inscrites sur le marché hors cote OTCQB aux États-Unis sous le symbole « OGOF ».

Constituée le 18 mai 2007 en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique, au Canada, et anciennement connue sous le nom de Columbus Exploration Corporation (« **Columbus Exploration** »), Organto a été créée à l'issue d'une prise de contrôle inversée de Columbus Exploration par Agricola Nuova Terra Guatemala S.A. (« **Agricola** ») le 30 novembre 2015, par laquelle Agricola est devenue une filiale en propriété exclusive d'Organto. Aux fins des présentes, la « Société » est définie comme Organto et ses filiales.

Le siège social d'Organto est situé au 1090, rue Hamilton, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2R9. La Société a un bureau de vente et administratif à Breda, aux Pays-Bas, et des bureaux satellites régionaux sont situés aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Mexique, au Guatemala et en Argentine. Son siège social et bureau de conservation des dossiers est situé au 1055, rue West Georgia, bureau 1500, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4N7.

Liens intersociétés

Le graphique suivant décrit les liens intersociétés entre les filiales d'Organto et le pourcentage de titres avec droit de vote détenus par Organto, directement ou indirectement, ainsi que le territoire de constitution, de formation, de continuation ou d'organisation de chaque filiale :



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Historique sur trois ans

Introduction

Le 30 novembre 2015, Agricola, une société fermée dont les activités reposent sur la production et la distribution de légumes biologiques de marque à valeur ajoutée, a réalisé une prise de contrôle inversée de Columbus Exploration et, à la conclusion de celle-ci, Columbus Exploration a changé sa dénomination pour

Organto Foods Inc. et Agricola est devenue une filiale en propriété exclusive d'Organto Foods Inc. Le 21 mars 2016, Agricola a changé sa dénomination pour Organto Guatemala, Sociedad Anonima.

Organto a initialement exploité ses propres activités de culture au Guatemala et en Argentine, ses activités de transformation au Guatemala et ses activités d'emballage aux Pays-Bas, mais a cessé ces activités afin de traiter avec des producteurs et des fournisseurs tiers de services stratégiques en Amérique latine, en Afrique, en Europe et dans d'autres régions productrices. Initialement, l'offre de produits d'Organto se limitait à un seul flux de rentrées provenant de légumes biologiques de marque de grande valeur, dont la vente était concentrée sur les marchés européens.

Tout au long de 2018 et en 2019, Organto a repositionné sa plateforme d'aliments biologiques, passant d'un modèle d'affaires à un seul flux de rentrées capitalistique à un modèle de flux de rentrées multiples peu capitalistique. Pour ce faire, Organto a graduellement mis fin à ses activités de culture, vendu ses installations de traitement au Guatemala, fermé ses activités d'emballage aux Pays-Bas et conclu des accords d'approvisionnement stratégique avec des producteurs en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et en Afrique, ainsi que des accords de traitement et d'emballage avec des partenaires stratégiques tiers positionnés à l'échelle mondiale. Ces accords ont permis à la Société de rationaliser ses coûts de base et d'élargir son offre de produits, qui est passée d'une sélection limitée de légumes biologiques de marque de grande valeur à d'autres fruits et légumes biologiques à valeur ajoutée distribués en vrac, dans des formats de marque maison et de marque. Organto propose ses produits sous la marque de commerce « I AM Organic » à l'aide de sa technologie de passeport numérique exclusive. Organto continue de rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement stratégiques à l'échelle mondiale dans le but d'assurer l'approvisionnement tout au long de l'année de ses principaux produits et d'ajouter de nouveaux produits complémentaires à sa gamme existante. La gamme de produits élargie est actuellement vendue sur les marchés européens.

Le repositionnement étant pratiquement terminé à la fin du premier semestre de 2019, les activités commerciales ont augmenté au deuxième semestre, les produits et les marges brutes des troisième et quatrième trimestres ayant tous deux affiché un record trimestriel pour la Société. Cette tendance s'est poursuivie en 2020 et 2021 : de nouveaux records de produits trimestriels ont été réalisés au cours de chaque trimestre subséquent et Organto en est maintenant à son dixième trimestre consécutif de croissance record des produits par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

En novembre 2018, Organto a acheté Medicannabis, SAS, une société fermée colombienne de cannabis médicinal qui était un demandeur à stade avancé de licences lui permettant de cultiver et de transformer du cannabis en Colombie. À la suite d'un examen de son orientation stratégique, y compris d'une évaluation des possibilités de marché dans les produits de fruits et légumes biologiques, Organto a pris la décision de se départir de ses actifs de cannabis et de se concentrer sur sa plateforme d'aliments biologiques. En juin 2019, elle a conclu une convention d'achat d'actions visant la vente de ses actions de Medicannabis SAS et de la propriété intellectuelle connexe à Xebra Brands Ltd. (« **Xebra** »), en contrepartie d'une combinaison d'actions de Xebra, d'un montant au comptant et d'une remise de dette. Xebra est une société fermée de cannabis canadienne en émergence qui développe des produits de consommation à base de cannabis à forte marge. Elle exerce ses activités en Colombie, au Mexique et aux Pays-Bas. Les actions ordinaires de Xebra ont été inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes en octobre 2021 sous le symbole XBRA.

Exercice clos le 31 décembre 2019

La stratégie d'Organto a continué d'évoluer et Organto a repositionné sa plateforme d'aliments biologiques en 2019, passant d'un modèle d'affaires à un seul flux de rentrées capitalistique à un modèle de flux de rentrées multiples peu capitalistique. Organto a cessé ses activités de culture en 2018, celles d'emballage aux Pays-

Bas en septembre 2018, et vendu ses activités de culture et ses installations de traitement au Guatemala en mars 2019, en faveur d'ententes d'approvisionnement stratégique avec des partenaires producteurs dans de nombreux pays du monde. Des ententes d'emballage ont été conclues avec des partenaires stratégiques positionnés à l'échelle mondiale aux fins de traitement par des tiers. Organto a rationalisé ses coûts de base et élargi son offre de produits allant des légumes biologiques de grande valeur, y compris les haricots verts, les pois sugar snap et les pois mange-tout biologiques, à d'autres produits de fruits et légumes biologiques à valeur ajoutée, notamment les asperges, les avocats, les bleuets, le gingembre, la mangue et d'autres produits. De plus, Organto continue de développer de nouvelles sources d'approvisionnement stratégique à l'échelle mondiale dans le but d'assurer l'approvisionnement tout au long de l'année de ses principaux produits et d'ajouter de nouveaux produits complémentaires à son portefeuille.

Le repositionnement étant pratiquement terminé à la fin du premier semestre de 2019, les activités commerciales ont augmenté au deuxième semestre, les produits et les marges brutes des troisième et quatrième trimestres ayant tous deux affiché un record trimestriel pour la Société. Tous les produits ont été réalisés sur les marchés européens au moyen de ventes à des clients aux Pays-Bas, en Belgique, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Espagne, en Russie, en Suède, en Norvège et au Danemark grâce à des approvisionnements en provenance d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe.

En juin 2019, Organto a conclu une convention d'achat d'actions visant la vente à Xebra de ses actions de Medicannabis et de la propriété intellectuelle connexe, laquelle se composait de licences, de graines et de droits aux cultivars en contrepartie d'une combinaison d'actions de Xebra, d'un montant au comptant et d'une remise de dette. À l'époque, Xebra était une société fermée de cannabis canadienne en émergence qui développait des produits de consommation à base de cannabis à forte marge, principalement des boissons infusées au cannabis et des produits de santé et de mieux-être. Aux termes de la convention, la Société, conjointement avec les anciens actionnaires et certains conseillers de Medicannabis, a reçu un total de 10 000 000 d'actions ordinaires de Xebra, soit 7 124 630 actions ordinaires à la Société et 2 875 370 actions ordinaires aux anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis. À la réception de ces actions de Xebra, les anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis ont remis les 7 461 538 actions ordinaires de la Société précédemment émises dans le cadre de l'acquisition de Medicannabis, et ces actions ont été annulées. Organto a reçu un produit en trésorerie de 321 000 \$ en juillet 2019. En plus du produit en trésorerie, les billets à ordre de 600 000 \$ que la Société devait à Xebra ont fait l'objet d'une remise et Xebra a pris en charge toutes les dettes et obligations non acquittées de Medicannabis. La Société s'est également vue accorder un droit de préemption pour distribuer les produits de cannabis de Xebra dans toute l'Europe. Aucune valeur n'a été attribuée au droit de préemption étant donné l'incertitude quant au moment ou à la possibilité de voir la Société commencer à distribuer de manière rentable les produits Xebra en Europe. En décembre 2019, Organto a rempli la documentation nécessaire et conclu la vente. La vente des actifs de cannabis fait en sorte qu'Organto n'a plus de division d'exploitation de cannabis, et en 2021, elle a vendu son droit de préemption afin de se concentrer essentiellement sur sa plateforme d'aliments biologiques.

Le résultat net d'Organto en 2019 était constitué d'une perte liée aux activités poursuivies de 2 547 000 \$, laquelle a été contrebalancée par un résultat net des activités abandonnées de 2 558 000 \$. Medicannabis a été vendue le 27 juin 2019 et le gain réalisé sur sa vente ainsi que ses résultats d'exploitation ont été présentés à titre d'activités abandonnées.

Les produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevaient à 3 712 000 \$ par rapport aux produits de l'exercice précédent de 1 537 000 \$, soit une augmentation d'environ 142 %. Au cours de la même période, Organto a réalisé une marge brute de 220 000 \$, comparativement à une perte brute de 585 000 \$ au cours de la même période de l'exercice précédent. Ces résultats sont révélateurs des progrès réalisés grâce au repositionnement des activités d'Organto, passant d'un modèle d'affaires capitalistique à un modèle d'affaires peu capitalistique. Même si les produits du premier semestre de 2019 ont augmenté par rapport au premier semestre de 2018, ils étaient bien en deçà des attentes, principalement en raison du

repositionnement des activités susmentionné et des problèmes de qualité et d'approvisionnement liés au programme d'avocats biologiques. Les produits tirés des avocats ont donc été limités au cours de ces trimestres, pendant que la Société s'efforçait de rétablir l'approvisionnement. Le chiffre d'affaires tiré des autres produits a également été touché par la réaffectation des ressources de la Société pour régler les problèmes liés au programme d'avocats, et par la baisse de la demande pour certains produits en raison de l'offre saisonnière locale dans les principaux marchés. Aux troisième et quatrième trimestres de 2019, grâce à l'élargissement de la gamme de produits et de la rationalisation de la structure organisationnelle, Organto a réalisé des produits records et une amélioration importante de sa marge brute.

Aux termes de la convention avec Medicannabis, Organto, conjointement avec les anciens actionnaires et certains conseillers de Medicannabis, ont reçu un total de 10 000 000 d'actions ordinaires de Xebra, soit 7 124 630 actions ordinaires à Organto et 2 875 370 actions ordinaires aux anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis. À la réception de ces actions de Xebra, les anciens actionnaires et conseillers de Medicannabis ont remis les 7 461 538 actions ordinaires d'Organto précédemment émises dans le cadre de l'acquisition de Medicannabis, et ces actions ont été annulées. Xebra a entrepris des démarches de financement au quatrième trimestre de 2019 et a clos de nombreuses tranches de financement à 0,30 \$ de novembre 2019 au début de 2020. Par conséquent, Organto a estimé la juste valeur des actions de Xebra à 0,30 \$ CA l'action au 31 décembre 2019.

En plus des 7 124 630 actions de Xebra, Organto a reçu un produit en trésorerie de 321 000 \$ de Xebra en 2019. Les billets à ordre de 600 000 \$ qu'Organto devait à Xebra ont fait l'objet d'une remise et Xebra a pris en charge toutes les dettes et obligations non acquittées de Medicannabis.

Au cours de 2019, la Société a reçu 585 000 \$ en emprunts à court terme d'un certain nombre de parties y compris des dirigeants et des administrateurs. De ces emprunts, 419 000 \$ étaient garantis par une partie des titres de placement de la Société et portaient intérêt au taux de 12 % pour une durée de six mois. Les autres emprunts étaient sans intérêt, non garantis et ne comportaient aucune modalité fixe de remboursement. En 2019, la Société a remboursé 94 000 \$ sur les emprunts sans intérêt.

La Société a signé des billets à ordre payables à Xebra pour un produit en trésorerie de 114 000 \$ au premier trimestre de 2019. Au cours du deuxième trimestre de 2019, la Société a signé des billets à ordre payables à Xebra totalisant 486 000 \$ en contrepartie d'un produit en trésorerie de 397 000 \$ et de paiements de 13 000 \$ directement à des fournisseurs pour le compte d'Organto. Ces billets ne portaient pas intérêt et étaient payables à vue à tout moment après le 7 mai 2019. Immédiatement avant la vente de Medicannabis, une tranche de 55 000 \$ des emprunts à court terme consentis par les administrateurs susmentionnés et une tranche de 21 000 \$ des remboursements de dépenses payables à ces administrateurs ont été prises en charge par Xebra, puis incluses dans les billets à ordre de 600 000 \$ renoncés par Xebra.

En janvier 2019, Organto a établi une ligne de crédit renouvelable auprès d'une banque mexicaine pour un montant maximal de 500 000 \$ US. Les intérêts étaient payables mensuellement au taux de 12 % sur les fonds empruntés et des frais uniques de 5 000 \$ US ont été payés pour établir cette facilité de crédit. En 2019, Organto a emprunté 1 000 000 \$ US et remboursé 500 000 \$ US dans le cadre de cette facilité de crédit.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 étaient de 1 881 000 \$, dont 1 511 000 \$ affectés aux activités poursuivies et 370 000 \$ affectés aux activités abandonnées. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se composaient des flux de trésorerie affectés au financement de la perte subie au cours de la période, de l'incidence des éléments hors trésorerie et des variations du fonds de roulement hors trésorerie.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Les ventes d'Organto ont continué de croître en 2020, au fil de l'augmentation de ses sources d'approvisionnement et de sa clientèle en conséquence de la demande croissante de produits de fruits et légumes frais biologiques. Organto a réalisé des ventes dans 13 pays d'Europe et s'est approvisionnée de produits en provenance de quatre continents, dont l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Afrique. Organto a continué de bâtir un guichet unique axé sur l'éthique pour les fruits et légumes biologiques frais et de spécialité, et s'est préparée pour le lancement de sa gamme de produits de marque « I AM Organic » aux fins de vente au détail en 2021.

Elle a continué de réaliser des produits trimestriels records. Les produits du quatrième trimestre se sont établis à 4,9 millions de dollars, soit une hausse de plus de 200 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits du troisième trimestre se sont établis à 2,7 millions de dollars, soit une hausse de plus de 40 % par rapport au troisième trimestre de 2019, et les premier et deuxième trimestres de 2020 ont enregistré des hausses de 3 365 % et de 1 129 % par rapport à leurs trimestres respectifs de 2019.

Vers la fin de 2020, Organto a signé une lettre d'intention visant à acquérir Fresh Organic Choice BV (« **FORC** »), une société fermée néerlandaise, soit la première acquisition de la Société dans le cadre de sa stratégie de croissance à volets multiples. FORC propose une large gamme de fines herbes biologiques fraîchement coupées, commercialisées sous la marque Fresh Organic Choice et la marque maison à des clients dans toute l'Europe. Elle a recours à un modèle d'affaires stratégique peu capitalistique, dont l'approvisionnement provient d'un groupe diversifié de sources européennes et africaines. L'acquisition a été réalisée en janvier 2021.

Organto a mobilisé plus de 5,6 millions de dollars en 2020 dans le cadre de deux placements privés de débentures convertibles et d'un placement privé d'actions ordinaires. Elle a reçu un montant supplémentaire de 500 000 \$ US en juin 2020 lorsque sa ligne de crédit renouvelable au Mexique est passée de 500 000 \$ US à 1 000 000 \$ US.

Ces emprunts ont été remboursés et une nouvelle facilité de crédit de 750 000 \$ US a été établie au quatrième trimestre. Au cours des premiers mois de 2020, Organto a reçu un produit de 509 000 \$ en contractant des emprunts à court terme et, au cours des mois suivants, un total de 777 000 \$ d'emprunts à court terme a été remboursé. De plus, un produit de 465 000 \$ a été obtenu grâce à l'exercice de bons de souscription au quatrième trimestre.

En 2020, un total de 78,6 millions d'actions ordinaires ont été émises : 30,1 millions d'actions du placement privé d'actions ordinaires; 1,0 million d'actions en règlement de dettes; 7,1 millions d'actions lors de l'exercice de bons de souscription; 40,4 millions d'actions à la conversion de débentures convertibles.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Les ventes d'Organto ont poursuivi leur croissance en 2021, au fil de l'augmentation de ses sources d'approvisionnement et de sa clientèle en conséquence de la demande croissante de fruits et légumes frais biologiques. Organto a réalisé des ventes dans 18 pays d'Europe et s'est approvisionnée de produits en provenance de cinq continents, dont l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie. Organto a continué de bâtir un guichet unique axé sur l'éthique pour les produits de fruits et légumes biologiques frais et de spécialité, et a lancé sa gamme de produits de marque « I AM Organic » aux fins de vente au détail au début du quatrième trimestre.

Elle a continué de réaliser des produits trimestriels records. Les produits du quatrième trimestre se sont établis à 5,1 millions de dollars, soit une hausse de 3 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits du troisième trimestre se sont établis à 4,3 millions de dollars, soit une hausse de

57 % par rapport au troisième trimestre de 2020, et les premier et deuxième trimestres de 2021 ont enregistré des hausses de 196 % et de 148 % par rapport à leurs trimestres respectifs de 2020. Pour l'exercice 2021, les produits consolidés ont augmenté de 71 % par rapport à 2020.

En janvier 2021, Organto a conclu l'acquisition de FORC, ce qui constitue la première acquisition de la Société dans le cadre de sa stratégie de croissance à volets multiples.

En novembre 2021, la Société a acquis Beeorganic BV (« **Beeorganic** »), une société fermée néerlandaise. Beeorganic fournit à longueur d'année des bananes biologiques fraîches issues du commerce équitable aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Elle propose une gamme de produits qui se démarquent, combinant des spécifications propres à la taille de produit avec un processus de mûrissement unique pour offrir des produits savoureux à ses clients. Comme Organto, Beeorganic exploite un modèle d'affaires peu capitalistique, ses produits étant principalement obtenus auprès de partenaires producteurs stratégiques des Caraïbes.

Toujours en novembre 2021, Organto a acquis les actifs d'exploitation, y compris les relations clients et fournisseurs ainsi que certaines demandes de marque de commerce, de ZMS BV, une société fermée néerlandaise sous le contrôle de Rients van der Wal, co-chef de la direction d'Organto, et d'un autre membre de l'équipe de direction d'Organto en Europe. ZMS vend des framboises, des pois mange-tout, des pois sugar snap et des haricots verts fins biologiques non génétiquement modifiés provenant de plusieurs régions de croissance en Afrique à divers clients européens.

En juin 2021, Organto a vendu le droit de préemption à l'égard de Medicannabis à Xebra pour une contrepartie de 200 000 actions de Xebra. Organto a évalué ces actions à 0,17 \$, une estimation de leur juste valeur, et a comptabilisé un gain de 34 000 \$. En décembre 2021, Organto a vendu un peu plus de la moitié de ses actions de Xebra pour un produit de 459 000 \$ et a réalisé une perte de 141 000 \$. La vente des actions de Xebra s'inscrivait dans la stratégie d'Organto qui consiste à mettre l'accent sur sa plateforme d'aliments biologiques.

Organto a mobilisé un produit net de plus de 13 millions de dollars en 2021 dans le cadre du placement privé d'actions ordinaires et de l'appel public à l'épargne de débentures convertibles. Elle a également obtenu environ 1,2 million de dollars à l'exercice de bons de souscription et 55 000 \$ à l'exercice d'options sur actions. Organto a remboursé le solde de 296 000 \$ sur ses emprunts à court terme et a versé 246 000 \$ en intérêts aux porteurs de ses débentures et sur ses emprunts à court terme.

En 2021, un total de 39,6 millions d'actions ordinaires ont été émises : 18,6 millions d'entre elles dans le cadre du placement privé; 0,5 million de l'exercice d'options sur actions; 11,7 millions de l'exercice de bons de souscription; 6,1 millions à la conversion de débentures convertibles; 0,8 million comme une partie de la contrepartie versée pour l'acquisition de Fresh Organic Choice; 2,0 millions en paiement d'une prime d'embauche à certains dirigeants en 2020. En janvier 2021, la Société a terminé la documentation relative à la vente en 2019 de ses anciennes installations de transformation situées au Guatemala, et 5,9 millions d'actions ordinaires ont été annulées. Une partie du produit de la vente de ces installations de transformation comprenait l'annulation et le rachat de ces actions ordinaires par la Société.

Acquisitions importantes

En janvier 2021, Organto a acquis la totalité des actions en circulation de Fresh Organic Choice BV, une société fermée néerlandaise. Fresh Organic Choice est un fournisseur d'une gamme complète de fines herbes biologiques fraîchement coupées tout au long de l'année, qu'il commercialise à l'aide d'un modèle d'affaires peu capitalistique sous la marque Fresh Organic Choice et dans des formats de marque maison, et qu'il vend dans toute l'Europe. La gamme de fines herbes fraîchement coupées et emballées de Fresh Organic Choice comprend la menthe, l'origan, le basilic, la ciboulette, le persil, l'aneth, le thym, le romarin, la sauge, l'estragon et plus encore, qui sont vendues dans un vaste choix de formats d'emballage de marque. Le produit provient principalement de producteurs locaux stratégiques aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Italie et au Portugal. Fresh Organic Choice avait des produits annualisés d'environ 2 millions de dollars avant l'acquisition, et on prévoit qu'elle connaîtra une forte croissance à l'avenir. L'acquisition de Fresh Organic Choice devrait accroître à la fois la marge brute et le BAIIA (le résultat avant intérêts, impôts et amortissements) d'Organto. La contrepartie de l'acquisition comprend le paiement de 150 000 euros au comptant, l'émission de 839 570 actions ordinaires d'Organto et une contrepartie conditionnelle à payer à l'ancien propriétaire d'un maximum de 100 000 euros fondée sur des cibles de croissance préétablies à atteindre au cours des trois années suivant l'acquisition. Les actions ordinaires sont assujetties à des dispositions d'entiercement et pourront être négociées librement en montants égaux sur trois ans.

En novembre 2021, Organto a acquis la totalité des actions en circulation de Beeorganic BV, une société fermée néerlandaise. Beeorganic fournit à longueur d'année des bananes biologiques fraîches issues du commerce équitable aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Elle propose une gamme de produits qui se démarquent, combinant des spécifications propres à la taille de produit avec un processus de mûrissement unique pour offrir des produits savoureux à ses clients. Comme Organto, Beeorganic exploite un modèle d'affaires peu capitalistique, ses produits étant principalement obtenus auprès de partenaires producteurs stratégiques des Caraïbes. L'un des fondateurs de Beeorganic s'est joint à Organto et dirige le portefeuille de bananes biologiques de la Société, tirant profit des ressources existantes et de la plateforme de commercialisation à valeur ajoutée d'Organto. La contrepartie de l'acquisition comprenait le paiement de 600 000 euros au comptant, l'émission de 1 579 670 actions ordinaires d'Organto et une contrepartie conditionnelle d'un maximum de 150 000 euros fondée sur des cibles de croissance préétablies à atteindre au cours des trois prochaines années. Les actions ordinaires émises sont assujetties à des dispositions d'entiercement et peuvent être négociées librement en montants égaux sur trois ans suivant l'acquisition.

En novembre 2021, Organto a acquis les actifs d'exploitation, y compris les relations clients et fournisseurs ainsi que certaines demandes de marque de commerce, de ZMS BV, une société fermée néerlandaise sous le contrôle du co-chef de la direction d'Organto et d'un autre membre de l'équipe de direction d'Organto en Europe. ZMS vend des framboises, des pois mange-tout, des pois sugar snap et des haricots verts fins biologiques non génétiquement modifiés provenant de plusieurs régions de croissance en Afrique à divers clients européens. La contrepartie de l'acquisition a été constituée de l'émission de 1 645 643 actions ordinaires d'Organto, qui sont assujetties à des dispositions d'entiercement et qui pourront être négociées librement en montants égaux au cours des trois années suivant l'acquisition.

Organto n'a pas déposé de formulaire 51-102F4 sur SEDAR pour aucune des trois acquisitions dont il est question ci-dessus, car elle n'est pas tenue de le faire en vertu de la partie 8 du Règlement 51-102 – *Obligations d'information continue*.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Généralités

Organto se consacre à l'approvisionnement, à la transformation, à l'emballage, à la distribution et à la commercialisation de produits de fruits et légumes biologiques frais et à valeur ajoutée.

Les ventes de produits individuels varient d'une année à l'autre principalement en fonction de l'offre disponible. Les ventes pour les deux derniers exercices clos sont les suivantes :

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
Avocats	9 170 000	47	6 992 000	61
Herbes	3 041 000	16	-	-
Gingembre	2 219 000	11	1 194 000	10
Asperges	1 106 000	6	1 449 000	13
Mangues	811 000	4	349 000	3
Autres	3 172 000	16	1 464 000	13
	19 519 000	100	11 448 000	100

Les ventes de 2021 et 2020 proviennent de détaillants et de distributeurs et ont été réalisées sous forme de produits en vrac distribués, sous des marques maison de détaillants ou sous la marque « I AM Organic » de la Société. Le lancement de la marque « I AM Organic » de la Société a eu lieu au début du quatrième trimestre de 2021 pour évaluer les marchés des commerces de détail, de détail en ligne et des dépanneurs.

Production et services

Les aliments vendus par Organto proviennent de producteurs stratégiques du monde entier. Afin d'assurer l'approvisionnement tout au long de l'année et d'éviter des difficultés de production localisées, les produits sont acquis auprès de sources multiples dans différentes régions. Cela réduit également la dépendance d'Organto envers des fournisseurs précis. Les produits sont expédiés à partir des régions productrices jusqu'aux partenaires de traitement d'Organto en Europe où ils sont inspectés aux fins de qualité, réemballés au besoin puis expédiés aux clients d'Organto. Tous les produits vendus sous la marque d'Organto sont traités et spécialement emballés par des partenaires de traitement avant d'être expédiés à un éventail de clients.

Compétences et connaissances spécialisées

Organto a besoin de compétences et de connaissances spécialisées pour mener ses activités. Afin de réussir dans l'industrie des aliments biologiques, elle exige que les membres de son personnel possèdent un très haut niveau de connaissance des produits, de sophistication technologique et d'expérience du secteur. Les dirigeants et les administrateurs d'Organto sont des professionnels de l'industrie et Organto continue de pourvoir ses équipes d'exploitation et de gestion, ainsi que son conseil d'administration, de personnel ayant une expérience approfondie de l'industrie alimentaire alors qu'elle exécute son plan de croissance commerciale et stratégique et pour gouverner et appuyer l'organisation.

Conditions concurrentielles

La forte croissance des ventes d'aliments biologiques est attribuable à l'accent mis par les consommateurs sur la santé et le bien-être ainsi qu'à la demande d'aliments produits de manière durable et transparente. Les fruits et légumes représentent la catégorie d'aliments biologiques la plus importante et ayant la croissance la plus rapide. Par ailleurs, 55 % des consommateurs estiment que les aliments biologiques sont plus sains et 32 % estiment qu'ils ont meilleur goût.

Les ventes d'Organto sont concentrées sur le marché européen. La taille du marché européen est de 447,5 millions de personnes qui consacrent en moyenne 24 euros par année aux fruits et légumes biologiques et sa valeur est de 16,5 milliards de dollars. Ce marché est actuellement composé de produits traditionnels d'une valeur de 14 milliards de dollars et de produits spécialisés d'une valeur de 2,5 milliards de dollars. On s'attend à ce que la croissance de ces catégories se poursuive, en raison à la fois de la pandémie de COVID-19 qui a eu pour effet de faire croître la demande pour des choix alimentaires sains et du Pacte vert de l'Union européenne.

Dans le cadre du Pacte vert, l'Union européenne espère stimuler l'agriculture biologique dans l'Union européenne, qui, croit-on, présente un grand potentiel pour les agriculteurs et les consommateurs. Les bénéfices de l'agriculture biologique sont associés à son incidence positive sur la biodiversité et à des rendements plus élevés pour les agriculteurs, qui sont combinés à l'intérêt croissant des consommateurs qui reconnaissent sa valeur. L'Union européenne s'est fixé comme objectif de consacrer au moins 25 % des terres agricoles européennes à l'agriculture biologique d'ici 2030. Elle vise à stimuler l'offre et la demande des produits biologiques et à garantir la confiance des consommateurs au moyen d'activités de promotion et de marchés publics écologiques.

Le Pacte vert sera organisé autour de trois stratégies principales : stimuler la demande pour les produits biologiques tout en maintenant la confiance des consommateurs, encourager l'augmentation de la superficie de production agricole biologique de l'Union européenne et, enfin, renforcer le rôle de la production biologique dans la lutte contre les changements climatiques, y compris la gestion durable des ressources et la protection de la biodiversité.

En tant que fournisseur expérimenté et établi de produits de fruits et légumes biologiques, Organto est d'avis qu'elle est bien placée pour tirer parti de la demande accrue pour les produits biologiques dont l'Union européenne fait la promotion et qu'elle sera une partenaire intéressante pour les producteurs européens qui cherchent à commercialiser leur production biologique nouvelle ou élargie, ou encore pour les détaillants qui souhaitent élargir leur offre de produits biologiques.

Nouveaux produits

Après des essais réussis avec des détaillants sélectionnés, Organto prévoit d'étendre les ventes de ses produits de marque « I AM Organic » aux détaillants dans toute l'Europe et ailleurs. De plus, Organto prévoit de continuer à ajouter de nouvelles offres de produits de fruits et légumes biologiques à sa gamme de produits à mesure que les sources d'approvisionnement se développent dans le monde entier. Outre les nouvelles sources d'approvisionnement, Organto a l'intention d'accroître son offre en y ajoutant d'autres produits à valeur ajoutée qui lui permettront de tirer parti de ses capacités d'approvisionnement.

Composants

Les produits d'Organto proviennent de partout dans le monde. Bien que le volume des ventes et la valeur des produits individuels varient d'une année à l'autre en fonction de l'offre disponible, les difficultés

d'approvisionnement concentrées dans une région peuvent être atténuées par l'approvisionnement provenant d'une région différente. Grâce aux accords d'approvisionnement conclus avec plusieurs producteurs, les perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement peuvent être minimisées, car d'autres producteurs sont disponibles pour combler le vide créé par un producteur qui éprouve des difficultés à fournir des produits à Organto.

Les prix de vente des produits distribués (en vrac) par Organto sont déterminés par les conditions du marché au moment de la vente. Les producteurs sont conscients du prix de vente final de leurs produits par ce canal et en tiennent compte lorsqu'ils font affaire avec Organto. Le risque pour cette dernière de vendre un produit est atténué par l'analyse des tendances des prix du marché et de l'offre. Si cette analyse s'avère défavorable pour Organto, ce produit n'est pas acheté ou les volumes sont réduits. Organto n'a pas conclu d'ententes importantes avec des producteurs qui l'obligent à acheter des quantités minimales de produits distribués. Dans certaines circonstances, les bénéfices découlant de la vente de produits distribués sont partagés avec le producteur puisque le coût pour Organto de certains produits dépend de la valeur finale de vente réalisée pour ces produits.

Les prix de vente des produits de marque maison et de marque d'Organto sont déterminés en évaluant divers facteurs, notamment la valeur commerciale différentielle par rapport aux produits distribués (en vrac), les marges attendues des détaillants et le coût de la mise en marché du produit. Organto s'engagera à fixer les prix de vente pour une certaine période en fonction des coûts prévus des producteurs et des fournisseurs de services de logistique au cours de cette période.

Immobilisations incorporelles

Organto détient des marques de commerce pour sa marque de produits « I AM Organic » en Europe et a présenté une demande d'enregistrement dans un certain nombre d'autres régions.

Cycles

La production de fruits et légumes biologiques peut être cyclique en fonction de leurs caractéristiques de croissance. La disponibilité saisonnière des produits est atténuée par leur approvisionnement auprès de plusieurs producteurs dans différentes régions du monde. Si la consommation de fruits et légumes biologiques par les consommateurs est assez régulière tout au long de l'année, les périodes de fêtes comme Noël, Pâques et l'Action de grâce ont normalement une incidence positive sur les volumes consommés. De plus, les approvisionnements locaux de certains fruits et légumes biologiques auront une incidence négative sur la demande d'autres produits importés pendant les saisons d'approvisionnement local. Cette situation a principalement une incidence sur les activités d'Organto pendant la saison estivale en Europe, de juin à fin août.

Dépendance économique

Organto vend actuellement à plus de 150 clients actifs dans 18 pays d'Europe et n'est pas tributaire d'un client en particulier. Elle s'approvisionne auprès de fournisseurs du monde entier et ne croit pas dépendre de l'approvisionnement d'un produit auprès d'un fournisseur en particulier.

Modifications apportées aux contrats

Organto n'est partie à aucun contrat ou accord qui, s'il était annulé ou modifié de façon importante, aurait une incidence importante sur ses activités.

Protection de l'environnement

L'approvisionnement en produits biologiques d'Organto ne devrait pas être affecté par les exigences de protection de l'environnement imposées à ses partenaires producteurs et Organto n'a pas connaissance d'exigences existantes ou proposées à l'heure actuelle susceptibles d'avoir une incidence sur la culture de produits conventionnels et en transition.

Employés

Organto compte 35 employés à temps plein et à temps partiel en Europe, en Amérique latine et au Canada, et utilise également des consultants ou du personnel contractuel pour effectuer diverses tâches afin de minimiser ses coûts.

Établissements à l'étranger

Les activités d'Organto sont actuellement centrées en Europe et menées par Organto Europe BV, Fresh Organic Choice et Beeorganic, qui sont toutes des filiales en propriété exclusive d'Organto. Le personnel en Europe est responsable de l'achat et de la vente des produits d'Organto et bénéficie de l'aide du personnel d'ailleurs pour l'approvisionnement des produits.

Politiques sociales ou environnementales

Organto est un fournisseur mondial innovant et en croissance rapide de produits de fruits et légumes biologiques frais qui se concentre sur les marchés du monde entier où les consommateurs sont socialement responsables et soucieux de leur santé. Elle tire parti de sa connaissance approfondie des marchés et de son expertise en matière de chaîne d'approvisionnement pour établir des liens entre les producteurs et les marchés afin d'assurer l'approvisionnement annuel de produits de fruits et légumes biologiques retraçables jusqu'à la source.

La Société propose une large gamme de produits de marque « I AM Organic », des concepts et des propositions de marques maison sur mesure pour répondre à ces besoins au moyen d'un modèle intégré peu capitalistique avec diverses capacités d'approvisionnement, de logistique, de traitement, de commercialisation et de distribution. Elle travaille en étroite collaboration avec ses grands producteurs stratégiques et ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour contrôler et surveiller chaque étape du processus et offrir un produit de qualité avec transparence à ses précieux clients.

Organto s'appuie sur des régions de croissance géographiquement diversifiées, notamment l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie, dans le but de fournir un approvisionnement fiable de catégories de produits clés tout au long de l'année.

Organto croit que son modèle d'affaires peu capitalistique tire le meilleur parti de son expertise et lui permet d'offrir une flexibilité et une adaptabilité exceptionnelles. En collaboration avec ses producteurs stratégiques et ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement, elle propose à ses précieux clients des produits de fruits et légumes biologiques sains.

Facteurs de risque

Les activités, l'exploitation et la situation financière d'Organto sont assujetties à divers risques et incertitudes. Avant de prendre une décision de placement, l'investisseur devrait tenir compte des risques et des incertitudes énoncés ci-après et de ceux décrits ailleurs dans le présent document, qui s'ajoutent aux risques habituels associés à un placement dans une entreprise qui se consacre à la production et à la distribution à l'échelle mondiale de produits de fruits et légumes. Nous croyons que les risques décrits ci-après sont les plus importants pour les investisseurs éventuels, mais ils ne représentent pas tous les risques associés à un placement dans les titres de notre Société. Si l'un des risques présentés se matérialise ou si d'autres risques et incertitudes dont nous ne sommes pas actuellement au courant se matérialisent, nos actifs, nos passifs, notre situation financière, nos résultats d'exploitation (y compris les résultats d'exploitation futurs), nos activités et nos perspectives commerciales pourraient être touchés de façon défavorable et importante. Ces facteurs de risque doivent être lus conjointement avec d'autres renseignements figurant dans le présent rapport et dans d'autres documents que nous déposons à l'occasion.

Risques liés à nos activités

Notre historique d'exploitation est limité et nous pourrions subir d'autres pertes jusqu'à ce que notre plateforme d'exploitation atteigne sa pleine capacité.

Nous avons commencé à exercer nos activités à la fin de 2015 et, depuis, nous avons établi notre plateforme d'exploitation et généré des produits d'environ 40,6 millions de dollars et subi des pertes d'exploitation d'environ 34,6 millions de dollars. Nous sommes exposés à de nombreux risques communs aux entreprises en démarrage, y compris les coûts associés à la création d'une plateforme d'exploitation avant que les volumes et les marges prennent de l'ampleur, la sous-capitalisation, les manques de trésorerie et les limitations en matière de personnel, de ressources financières et autres. Rien ne garantit que nous réussirons à établir une clientèle à long terme, que les consommateurs continueront d'acheter nos produits, que le lancement de nos produits de marque portera fruit ou que nous serons en mesure de générer des revenus et des marges qui suffisent pour couvrir nos charges d'exploitation. Notre capacité de réaliser un rendement sur le capital investi par les actionnaires et la probabilité de notre réussite doivent être prises en compte considérant que la Société est en démarrage.

Un risque existe quant à notre capacité à poursuivre nos activités en raison des pertes subies lorsque nous avons créé notre plateforme d'exploitation, conjugué au risque lié à notre fonds de roulement et à notre déficit cumulé, lesquels pourraient avoir une incidence sur notre capacité de poursuivre nos activités.

Notre auditeur indépendant a ajouté un paragraphe explicatif à son rapport d'audit concernant nos états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015 à l'égard de notre capacité à poursuivre notre exploitation. Bien que nous estimions que le financement réalisé à la fin de 2021 nous permettrait d'être bien positionnés pour mettre en œuvre notre plan d'affaires pour l'année à venir, du financement supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire afin de poursuivre nos activités.

Nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire pour répondre aux besoins en capital futurs pour poursuivre notre exploitation.

Si nous éprouvons des difficultés imprévues dans l'exercice de nos activités, nous pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires pour nous acquitter de nos obligations contractuelles et poursuivre le développement de notre gamme de produits et de notre plateforme d'exploitation mondiale, au moyen de financement par actions ou par emprunt. En raison de conditions économiques particulières ou générales, nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir du financement par emprunt ou du financement par actions selon des modalités acceptables pour la Société, voire pas du tout, au moment où nous en avons besoin. Notre incapacité à mobiliser des fonds supplémentaires en temps opportun rendrait difficile la réalisation

de nos objectifs commerciaux et aurait une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Un financement supplémentaire pourrait diluer la participation des actionnaires ordinaires ou restreindre nos activités.

Si nous mobilisons des fonds en émettant des titres de participation ou des titres d'emprunt convertibles supplémentaires, le pourcentage de participation des actionnaires existants serait réduit, et les titres que nous émettons pourraient comporter des droits, des préférences ou des privilèges de rang supérieur à ceux des porteurs de nos actions ordinaires ou être émis à escompte par rapport au cours de nos actions ordinaires, ce qui entraînerait une dilution pour nos actionnaires existants. Si nous mobilisons des fonds supplémentaires par l'émission de titres d'emprunt, la Société pourrait être assujettie à des clauses restrictives, ce qui limiterait nos activités, notamment notre capacité de déclarer et de verser des dividendes.

Nous menons nos activités dans un secteur alimentaire concurrentiel à l'échelle mondiale et les gestes de nos concurrents pourraient avoir une incidence sur nos produits et notre rentabilité.

Le secteur des produits agricoles est très concurrentiel à toutes ses phases. Nous sommes en concurrence avec d'autres entreprises, dont certaines ont des ressources financières plus importantes, des installations plus grandes, une capacité accrue, plus de personnel, de plus grandes économies d'échelle, des avantages en matière de prix, des antécédents d'exploitation plus longs et une présence mieux établie sur le marché. Nous pourrions avoir peu ou pas de contrôle sur certains ou la totalité de ces facteurs concurrentiels. Si nous ne sommes pas en mesure d'y réagir efficacement ou si la concurrence sur les marchés de nos produits engendre des réductions de prix ou une baisse de la demande pour nos produits, nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient être touchés de façon importante.

Nous concentrons nos activités sur l'approvisionnement, l'emballage, la distribution et la commercialisation de produits de fruits et légumes biologiques frais à valeur ajoutée et de marque cultivés dans des régions stratégiques qui nous fourniront des capacités d'approvisionnement tout au long de l'année. En raison de l'évolution des préférences et de la sensibilisation des consommateurs, nous estimons que la demande pour les produits biologiques est accrue par rapport aux produits conventionnels, ce qui, à notre avis, sera positif pour nous. Malgré cela, nous nous attendons à faire face à la concurrence de nouveaux venus sur le marché des produits biologiques qui souhaitent participer à cette catégorie en pleine croissance. Notre capacité à demeurer concurrentiels dépendra dans une large mesure de notre habileté à développer notre clientèle, à accroître la notoriété de notre marque, à maintenir des prix concurrentiels, à attirer des producteurs tiers stratégiques pour approvisionner nos activités de manière rentable, à gérer la logistique de transport et de livraison et à commercialiser efficacement nos produits auprès de nos clients. Rien ne garantit que nos ressources suffiront pour livrer concurrence avec nos concurrents actuels ou futurs dans ces domaines, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre plan d'affaires et nos résultats d'exploitation.

Nous devons attirer et retenir le personnel et les professionnels clés pour atteindre nos objectifs commerciaux.

Notre succès dépendra en grande partie de la performance de notre direction, de nos employés et professionnels clés. Nous devons rivaliser avec d'autres entreprises à l'intérieur et à l'extérieur du secteur alimentaire pour recruter et fidéliser des employés compétents et des ressources contractuelles. Tout échec à attirer et à fidéliser des ressources qualifiées pour répondre à nos besoins commerciaux pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités. En outre, la Société n'a pas souscrit de police d'assurance de personne clé et, par conséquent, le décès ou le départ d'un membre de la direction ou d'un employé ou d'un professionnel clé risquerait également d'avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

En règle générale, nos clients ne sont pas tenus de continuer à acheter nos produits.

Bon nombre de nos clients achètent nos produits à l'aide de bons de commande, et nous n'avons généralement pas conclu de conventions à long terme avec eux et n'avons pas d'engagements de leur part pour l'achat de nos produits. Nous ne pouvons garantir que nos clients maintiendront ou augmenteront leurs volumes de ventes ou leurs commandes de nos produits ou que nous serons en mesure de maintenir ou d'élargir notre clientèle existante. La diminution des volumes de ventes ou des commandes de nos clients pour nos produits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Les préférences alimentaires des consommateurs sont difficiles à prévoir et pourraient changer.

Notre succès dépend en partie de notre capacité et de la capacité de nos clients à offrir des produits qui anticipent les goûts et les habitudes alimentaires des consommateurs et qui s'adaptent à leurs préférences en temps opportun et à un prix abordable. Un glissement important de la demande des consommateurs vers des produits autres que les nôtres ou un échec à maintenir notre position actuelle sur le marché compromettrait nos ventes et nuirait à nos activités. Les tendances de consommation changent en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les valeurs nutritionnelles, la modification des préférences des consommateurs ou les conditions économiques générales. De plus, certains consommateurs se concentrent de plus en plus sur l'achat de produits alimentaires locaux dans le but de réduire l'empreinte carbone associée au transport de produits alimentaires sur de plus longues distances, ce qui pourrait entraîner une diminution de la demande pour les produits alimentaires que nous importons de régions productrices et de lieux de traitement éloignés. Les échecs de notre part ou de nos concurrents à fournir des produits de qualité risquent aussi d'éroder la confiance des consommateurs à l'égard de la certification biologique des aliments. Ces changements entraîneraient, entre autres, une baisse de la demande et des prix, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Si nous ne gérons pas notre chaîne d'approvisionnement efficacement, nos résultats d'exploitation seront compromis.

Notre chaîne d'approvisionnement est complexe et soumise à un certain nombre de risques. Nous n'exploitons pas directement nos propres activités de culture et de transformation, mais nous dépendons plutôt d'un certain nombre de fournisseurs tiers pour la transformation et la livraison de quelques-uns de nos produits. Notre incapacité à gérer efficacement notre chaîne d'approvisionnement entraînerait une augmentation de nos coûts d'exploitation et une baisse de nos marges. En outre, les conditions météorologiques défavorables et les catastrophes naturelles potentielles ajoutent un autre niveau de risque à notre chaîne d'approvisionnement. Nous devons constamment surveiller nos stocks et notre gamme de produits en fonction de la demande prévue, faute de quoi l'approvisionnement sera insuffisant pour répondre à la demande des clients et les stocks seront trop élevés et atteindront leur date de péremption. Si nous ne sommes pas en mesure de gérer notre chaîne d'approvisionnement efficacement et de nous assurer que nos produits soient disponibles pour répondre à la demande des clients, nos coûts d'exploitation pourraient augmenter et nos marges, diminuer.

Des conditions météorologiques défavorables ou une catastrophe naturelle pourraient avoir un impact sur les coûts et la disponibilité de nos produits.

Les matières premières de nos produits sont vulnérables aux conditions météorologiques défavorables et aux catastrophes naturelles, notamment les tempêtes de vent, les ouragans, les tremblements de terre, les inondations, les sécheresses, les incendies et les extrêmes de température et de précipitation, dont certains sont courants, mais difficiles à prévoir, ainsi que les maladies et les infestations des cultures. Les conditions météorologiques sévères peuvent se produire avec une fréquence plus élevée ou être moins prévisibles à l'avenir en raison des effets du changement climatique. Des conditions de croissance défavorables pourraient réduire la taille et la qualité des récoltes. Dans des cas extrêmes, des récoltes entières peuvent être perdues

dans certaines zones géographiques. Des conditions météorologiques défavorables ou des catastrophes naturelles pourraient avoir une incidence défavorable sur notre approvisionnement en un ou plusieurs de nos produits ou empêcher ou compromettre notre capacité d'expédier des produits comme prévu. Ces facteurs peuvent faire augmenter les coûts d'acquisition de produits, diminuer nos volumes de ventes et nos produits d'exploitation et entraîner des charges additionnelles au résultat, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous sommes exposés aux risques liés au transport.

Une interruption prolongée de notre capacité à expédier nos produits ou une perturbation dans le cadre de leur distribution pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Bien que nous considérons être adéquatement assurés et que nous tenterions de transporter nos produits par d'autres moyens (à partir des sources d'approvisionnement et vers nos clients) si nous devions subir une interruption, nous ne pouvons être certains que nous serions en mesure de le faire ou que nous réussirions à le faire en temps opportun et de façon rentable.

La volatilité des prix des matières premières, de l'emballage et du transport, du carburant et de l'énergie pourrait faire augmenter notre coût des ventes et réduire notre marge brute.

Les matières premières constituent une part importante de notre coût des ventes. Notre coût d'achat de matières premières peut fluctuer en fonction de nombreux facteurs, notamment les conditions météorologiques, la conjoncture économique et politique, l'inflation et la volatilité des prix. De plus, nous devons parfois livrer concurrence à des compétiteurs disposant de ressources supérieures aux nôtres pour certaines matières premières et certains intrants. Si le coût de nos intrants augmente en raison de l'un ou l'autre des facteurs susmentionnés, nous pourrions ne pas être en mesure de transférer l'augmentation de ces coûts à nos clients, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous sommes exposés au risque de contamination des produits et aux réclamations en responsabilité du fait des produits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

La vente de nos produits comporte un risque de préjudice pour les consommateurs. Ces préjudices peuvent découler d'une altération par du personnel non autorisé, d'une contamination ou d'une détérioration du produit, y compris la présence de corps étrangers, de substances, de produits chimiques ou de résidus introduits pendant les phases de culture, d'emballage, de stockage, de manipulation ou de transport. Rien ne garantit que la consommation de nos produits n'entraînera pas une maladie à l'avenir ou que nous ne ferons pas l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires à ce sujet. Même si une réclamation en responsabilité du fait des produits est rejetée, la publicité négative entourant toute affirmation selon laquelle nos produits ont donné lieu à une maladie ou à un préjudice pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation auprès de clients existants et éventuels et sur notre image de marque. En outre, les réclamations de ce type ou la responsabilité à cet égard pourraient ne pas être couvertes par notre assurance ou par tout droit à une indemnité ou à une contribution que nous pourrions avoir contre des tiers, y compris nos clients et fournisseurs. Toutefois, nous ne pouvons être certains que nous ne ferons pas l'objet de réclamations ou de responsabilité pour lesquelles nous ne sommes pas assurés ou qui dépassent le montant de notre couverture d'assurance, ce qui entraînerait des sorties de fonds importantes qui auraient une incidence défavorable importante sur nos résultats et notre situation financière.

La perte d'un producteur important pourrait réduire considérablement le chiffre d'affaires et le résultat net.

Nos relations avec nos producteurs sont essentielles au succès de notre entreprise et de nos résultats d'exploitation. La perte, la diminution ou l'annulation des affaires avec l'un de nos partenaires qui est un producteur important pourrait réduire l'approvisionnement prévu ou entraîner une augmentation des coûts d'approvisionnement à partir d'autres sources, ce qui pourrait donc avoir une incidence défavorable considérable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos activités internationales nous exposent à des risques supplémentaires inhérents aux pays où nous faisons des affaires.

Nous menons nos activités dans divers territoires partout dans le monde. Ces activités internationales nous exposent à des risques inhérents aux activités commerciales à l'étranger, y compris l'exposition aux conditions économiques locales, aux modifications des lois et des règlements, aux fluctuations des taux de change et aux contrôles des devises, à l'imposition de tarifs et de quotas contraignants, aux restrictions ou exigences en matière de placement, aux restrictions en matière d'exportation et d'importation, aux perturbations de la capacité de nos fournisseurs ou de nos clients à accéder aux marchés des capitaux et du secteur privé, au respect des lois anticorruption, au respect des contrôles des exportations et de la législation sur les sanctions économiques, aux épidémies de santé publique susceptibles d'avoir une incidence sur les employés et l'économie mondiale, et aux événements imprévus comme les catastrophes naturelles, le terrorisme ou les troubles politiques et civils. Au fur et à mesure que nous développons nos activités à l'échelle mondiale, nous éprouverons peut-être des difficultés à anticiper et à gérer efficacement ces risques et d'autres risques, ce qui aura une incidence importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Les défaillances des technologies de l'information pourraient perturber nos activités et avoir une incidence négative sur celles-ci.

Dans le cours normal de nos activités, nous nous appuyons sur des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et stocker les données essentielles à nos activités et celles de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Les systèmes de technologie de l'information font également partie intégrante de la communication de nos résultats d'exploitation. En outre, une part importante des communications et du stockage de renseignements personnels de notre personnel, de nos clients, de nos consommateurs et de nos fournisseurs dépend des technologies de l'information. Nos systèmes informatiques peuvent être vulnérables à une variété d'interruptions indépendantes de notre volonté, y compris, sans toutefois s'y limiter, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes, les pannes de télécommunications, les virus informatiques, les pirates informatiques et d'autres questions de sécurité. Ces événements sont susceptibles de compromettre nos renseignements confidentiels, d'entraver ou d'interrompre nos activités commerciales, et d'entraîner d'autres conséquences négatives, notamment des coûts de remise en état, une perte de produits, des litiges et des atteintes à la réputation.

Nos activités sont assujetties à de nombreux règlements et à de nombreuses politiques en matière d'environnement et de salubrité des aliments.

Nos activités sont assujetties à des règlements et à des politiques en matière d'environnement et de salubrité des aliments dans les régions où nous menons nos activités. Des modifications apportées aux lois ou aux règlements gouvernementaux applicables à nos activités pourraient faire augmenter nos coûts relatifs à la conformité et avoir une incidence défavorable sur notre capacité de vendre certains produits ou sur nos résultats d'exploitation. Même si nous estimons être en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables à nos activités, rien ne garantit que nous avons été ou que nous serons en tout temps en conformité avec toutes les exigences en matière d'environnement et de salubrité des aliments ni que nous n'engagerons pas de coûts importants ou de dettes relativement à ces exigences. Le fait de ne pas nous conformer aux lois, aux règlements ou aux politiques applicables à nos activités pourrait entraîner des pénalités, la perte de notre

capacité à vendre certains de nos produits, de possibles rappels de produits et d'autres facteurs, ce qui aurait une incidence importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence considérable sur la conjoncture économique mondiale et pourrait influencer grandement sur nos activités et sur la situation financière qui en résulte.

La pandémie de COVID-19 pourrait avoir des répercussions négatives sur nos activités et nos résultats financiers, notamment en provoquant une volatilité importante de la demande des clients pour nos produits, des changements dans le comportement et les préférences des consommateurs, des perturbations dans les opérations notre chaîne d'approvisionnement mondiale et dans nos plans d'expansion commerciale, des restrictions sur la capacité de nos employés et de nos prestataires de services à travailler et à voyager, des changements importants dans les conditions économiques des marchés sur lesquels nous exploitons et la volatilité connexe des devises et des matières premières, ainsi qu'une pression sur nos liquidités. Malgré nos efforts pour gérer ces impacts, ceux-ci dépendent également de facteurs indépendants de notre connaissance ou de notre contrôle, y compris la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour contrôler sa propagation et atténuer ses effets sur la santé publique. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement estimer toute l'incidence que la pandémie de COVID-19 aura sur nos activités et nos résultats financiers, mais elle pourrait être importante et durer longtemps.

Nous pourrions ne pas être en mesure de gérer efficacement notre croissance et d'intégrer les sociétés acquises.

Nous prévoyons que notre entreprise se développera rapidement grâce à une croissance interne et, à l'occasion, nous pouvons saisir des occasions d'acquisition compatibles avec notre stratégie de croissance globale. Notre capacité à gérer efficacement notre croissance et à intégrer les acquisitions, y compris notre capacité à réaliser les occasions de commercialisation et les économies de coûts potentiellement disponibles en temps opportun et de façon efficace, aura une incidence directe sur nos résultats futurs. Nous pourrions éprouver des problèmes liés à notre croissance et à l'intégration de nouvelles entreprises, notamment des difficultés liées à l'intégration des produits d'une société acquise à notre gamme de produits, à la somme des économies qui pourraient être réalisées par suite de l'intégration d'un produit acquis ou d'une entreprise acquise, à l'intégration d'activités acquises dont les équipes de direction et les cultures d'entreprise diffèrent de la nôtre, à la compatibilité des contrôles financiers et des systèmes d'information, et à d'autres facteurs. Ces problèmes, s'ils se posent lors de l'intégration d'acquisitions, pourraient avoir des retombées importantes et négatives sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

La dépréciation liée aux actifs à long terme ou à l'écart d'acquisition pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Par suite d'acquisitions d'entreprises antérieures, une partie de notre actif total se compose d'immobilisations incorporelles. Nous sommes tenus d'effectuer des tests de dépréciation des actifs à long terme et de l'écart d'acquisition chaque année ou à un moment où surviennent des événements susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur de ces actifs. Nous pourrions procéder à d'autres acquisitions, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation d'actifs à long terme et d'écarts d'acquisition supplémentaires. Si la performance financière des entreprises acquises ne répond pas à nos attentes, nous pourrions être tenus de comptabiliser une perte de valeur des actifs à long terme ou des écarts d'acquisition, ce qui risque d'avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Notre investissement dans une entreprise de cannabis nous expose indirectement aux risques associés aux lois et aux règlements régissant le cannabis, qui sont encore en cours d'élaboration dans de nombreuses régions du monde, et qui pourraient avoir une incidence sur nos plans visant à réaliser un rendement sur notre investissement.

Notre placement dans l'industrie du cannabis est régi par des lois et des règlements spécifiques à divers pays partout sur la planète. Bon nombre de ces lois et règlements sont encore en cours d'élaboration et, en fonction de leur résultat, notre capacité à être rentable pourrait être affectée.

Risques liés à la propriété de nos titres

Le cours de nos actions peut être volatil, ce qui pourrait avoir une incidence sur le rendement pour nos actionnaires.

De temps à autre, les marchés boursiers connaissent d'énormes fluctuations des cours et des volumes qui, combinées à la conjoncture économique et au contexte politique en général, sont susceptibles de nuire au cours de nos titres. En outre, le cours de nos actions ordinaires peut être volatil et pourrait fluctuer considérablement en raison de nombreux facteurs, notamment les suivants, dont certains sont indépendants de notre volonté :

- les variations de nos résultats d'exploitation;
- les changements relatifs aux attentes quant à notre performance financière future, y compris les estimations financières des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs;
- les changements au résultat d'exploitation d'autres entreprises de notre secteur et à la performance du cours de leurs actions;
- la dotation ou le départ de personnel clé;
- les ventes futures de nos actions ordinaires.

Nos actions ordinaires sont peu négociées et nos actionnaires pourraient ne pas être en mesure de les vendre au cours vendeur ou à un cours qui s'y rapproche, voire pas du tout.

Nous ne pouvons prévoir dans quelle mesure se maintiendra un marché public actif où se négocient nos actions ordinaires. Par le passé, nos actions ont été peu négociées, ce qui signifie que le nombre de personnes intéressées à acheter nos actions ordinaires au cours acheteur ou près de celui-ci à un moment donné peut avoir été relativement restreint ou inexistant.

Cette situation est attribuable à un certain nombre de facteurs, y compris le fait que nous sommes une petite entreprise en démarrage, relativement inconnue des analystes en valeurs mobilières, des courtiers en valeurs mobilières, des investisseurs institutionnels et d'autres membres de la communauté financière qui génèrent ou influencent le volume des ventes. Même si ces personnes commençaient à s'intéresser à notre Société, elles pourraient être réticentes à faire le suivi des actions, à acheter des actions, ou à recommander l'achat d'actions d'une société non éprouvée comme la nôtre jusqu'à ce que nous devenions une entreprise plus mature et rentable. Par conséquent, des périodes de plusieurs jours ou plus peuvent s'écouler pendant lesquelles la négociation de nos actions est minimale ou inexistante, comparativement à un émetteur mature dont le volume d'opérations est important et stable et qui soutiendra généralement des opérations continues sans effet défavorable sur le cours des actions. Rien ne garantit qu'un marché public plus important ou plus actif pour la négociation de nos actions ordinaires se formera ou se maintiendra ni que les niveaux de négociation actuels seront maintenus.

Nous ne prévoyons pas verser de dividendes en espèces à nos actionnaires ordinaires et, par conséquent, les actionnaires pourraient réaliser un rendement uniquement lorsque leurs actions seront vendues;

Nous ne prévoyons actuellement pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible. Si un versement de dividendes se produit à un moment donné dans l'avenir, il sera tributaire de nos produits, de nos résultats et de nos flux de trésorerie, le cas échéant, et de nos besoins en capital, ainsi que de notre situation financière générale. Le versement de dividendes sur actions ordinaires sera au gré de notre conseil d'administration. Nous avons actuellement l'intention de conserver la totalité du résultat net pour mettre en œuvre notre plan d'affaires. Par conséquent, nous ne prévoyons pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires dans un avenir prévisible.

Nos activités sont assujetties à l'évolution de la réglementation en matière de gouvernance et de communication de l'information qui pourrait accroître nos coûts et le risque de non-conformité.

Puisque nos actions ordinaires sont négociées en bourse, nous sommes assujettis à certains règlements d'entités fédérales et provinciales qui encadrent les marchés financiers et boursiers, et qui sont chargées de la protection des investisseurs et de la surveillance des sociétés dont les titres sont négociés en bourse. Ces entités ont communiqué des exigences et des règlements et continuent d'élaborer des règlements et des exigences supplémentaires en réponse aux préoccupations du public. Nos efforts pour nous conformer à cette réglementation ont entraîné et devraient continuer d'entraîner une hausse des frais administratifs. Étant donné que les nouvelles lois, réglementations et normes, et leurs modifications, peuvent faire l'objet d'interprétations variables dans de nombreux cas en raison de leur manque de spécificité, leur mise en pratique peut évoluer au fil du temps à mesure que de nouvelles orientations sont dictées par les organismes de réglementation et de gouvernance. Cette évolution pourrait entraîner une incertitude continue à l'égard des questions de conformité et des coûts supplémentaires nécessaires pour effectuer la révision continue de nos pratiques en matière de communication de l'information et de gouvernance.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Organto n'a versé aucun dividende ou distribution en espèces depuis sa constitution. Organto a actuellement l'intention de conserver les résultats nets futurs, s'il y a lieu, pour financer ses activités et ne prévoit pas de verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible. Toute décision de verser des dividendes à l'avenir demeurera à la discrétion du conseil d'administration d'Organto et sera prise en tenant compte de sa situation financière et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil. Aucune restriction n'empêche Organto de verser des dividendes ou des distributions. En vertu du droit des sociétés, des restrictions généralement applicables, appelées « critères de solvabilité », limitent la capacité d'Organto de verser des dividendes sur ses actions ordinaires.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Actions ordinaires

Le capital social autorisé d'Organto se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. En date du 2 mai 2022, 282 111 966 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation, de participer et d'exprimer une voix par action ordinaire à toutes les assemblées des actionnaires d'Organto. Ils n'ont pas de droits de vote cumulatifs à l'égard de l'élection des administrateurs et, par conséquent, les porteurs d'une majorité des actions ordinaires ayant droit de voter à toute élection des administrateurs peuvent élire tous les candidats aux postes d'administrateur. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, tous les dividendes déclarés au gré du conseil d'administration d'Organto à même les fonds légalement disponibles à cette fin et, en cas de liquidation ou de dissolution d'Organto, de recevoir au prorata l'actif net d'Organto après le paiement des dettes et autres éléments de passif, dans chaque cas sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre série ou catégorie d'actions de rang supérieur ou proportionnellement aux porteurs d'actions ordinaires en ce qui a trait aux dividendes ou à la liquidation. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droits préférentiels de souscription, de rachat ou de conversion, ni de dispositions relatives à un fonds d'amortissement ou de remboursement.

Dans le cadre du placement privé d'actions ordinaires d'Organto en novembre 2021, un souscripteur s'est vu accorder un droit préférentiel de souscription antidilution lui permettant de maintenir une participation de 5 % dans l'éventualité de financements futurs par la Société.

Options sur actions

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes d'options sur actions en circulation à la date des présentes, ainsi que le prix d'exercice et la date d'expiration des options sur actions.

Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice par option sur actions	Date d'expiration
1 445 000	0,18 \$	10 octobre 2022
600 000	0,15	29 juin 2023
2 665 000	0,135	12 décembre 2023
60 000	0,08	3 juin 2024
3 625 000	0,07	4 décembre 2024
400 000	0,07	23 avril 2025
130 000	0,10	15 juin 2025
750 000	0,10	9 juillet 2025
400 000	0,10	1 ^{er} septembre 2025
300 000	0,10	8 septembre 2025
200 000	0,10	24 septembre 2025
1 000 000	0,10	28 septembre 2025
300 000	0,18	3 décembre 2025
1 745 000	0,265	22 décembre 2025
250 000	0,285	13 janvier 2026
450 000	0,285	28 janvier 2026
300 000	0,42	25 février 2026
200 000	0,385	17 juin 2026
150 000	0,43	19 août 2026
3 375 000	0,37	25 novembre 2026
1 975 000	0,30	16 décembre 2026
150 000	0,35	27 janvier 2027
20 470 000		

Unités d'actions de négociation restreinte

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des unités d'actions de négociation restreinte en circulation à la date des présentes, ainsi que le prix d'exercice et la date d'expiration des unités d'actions de négociation restreinte.

Nombre d'unités d'actions de négociation restreinte	Prix d'exercice par unité d'actions de négociation restreinte	Date d'expiration
1 025 000	s. o.	21 janvier 2024
75 000	s. o.	28 janvier 2024
75 000	s. o.	25 février 2024
1 300 000	s. o.	16 décembre 2024
2 475 000		

Bons de souscription

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des bons de souscription d'actions en circulation à la date des présentes, ainsi que le prix d'exercice et la date d'expiration des bons de souscription.

Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice par bon de souscription	Date d'expiration
200 800	0,10 \$	12 mai 2022
612 910	0,30	29 décembre 2022
62 000	0,30	6 janvier 2023
966 000	0,50	30 novembre 2023
1 705 670		

Débentures convertibles

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des débentures convertibles en circulation à la date des présentes, ainsi que le prix d'exercice et la date d'expiration des débentures.

Valeur nominale des débentures	Prix de conversion par débenture	Date d'expiration
2 834 850	0,30 \$ ¹⁾	29 décembre 2022
310 000	0,30 ²⁾	6 janvier 2023
8 050 000	0,50 ³⁾	30 novembre 2026
11 194 850		

- ¹⁾ Ces débentures sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,30 \$ par action. Les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des débentures en tout temps. Si, à tout moment après le 30 avril 2021, le cours de clôture des actions ordinaires d'Organto négociées à la Bourse de croissance TSX est égal ou supérieur à 0,45 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs ou plus, Organto peut, à sa seule appréciation, exiger la conversion des débentures.
- ²⁾ Ces débentures sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,30 \$ par action. Les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des débentures en tout temps. Si, à tout moment après le 7 mai 2021, le cours de clôture des actions ordinaires d'Organto négociées à la Bourse de croissance TSX est égal ou supérieur à 0,45 \$ pendant 10 jours de bourse consécutifs ou plus, Organto peut, à sa seule appréciation, exiger la conversion des débentures.

- 3) Ces débentures sont convertibles en actions d'Organto au prix de 0,50 \$ par action. Les intérêts ne sont pas convertibles. Le porteur peut convertir la totalité ou une partie des débentures en tout temps après le 30 novembre 2023. Si, à tout moment après le 30 novembre 2023, le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions ordinaires d'Organto à la Bourse de croissance TSX est supérieur à 0,625 \$, Organto peut, à sa seule appréciation, exiger la conversion des débentures. La Société peut rembourser la totalité ou une partie des débentures convertibles en émettant des actions ordinaires d'une valeur de 1 053 \$ en fonction de leur cours actuel pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur nominale des débentures convertibles. La Société peut également verser la totalité ou une partie des intérêts à payer en émettant des actions ordinaires au fiduciaire pour les débentures qui doit vendre les actions ordinaires et utiliser le produit pour payer les intérêts exigibles aux porteurs de débentures.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX aux fins de négociation au Canada sous le symbole « OGO ». Le tableau suivant présente des renseignements relatifs à la négociation des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX pour les mois indiqués depuis le début du dernier exercice clos.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
1 ^{er} au 28 avril 2022	0,16	0,145	816 470
Mars 2022	0,16	0,145	749 896
Février 2022	0,175	0,145	3 739 213
Janvier 2022	0,24	0,14	5 761 857
Décembre 2021	0,295	0,195	4 912 929
Novembre 2021	0,375	0,27	3 367 425
Octobre 2021	0,42	0,35	1 866 289
Septembre 2021	0,47	0,40	1 907 300
Août 2021	0,495	0,385	4 952 571
Juillet 2021	0,52	0,37	7 453 086
Juin 2021	0,50	0,335	5 372 281
Mai 2021	0,41	0,28	4 434 114
Avril 2021	0,42	0,305	6 093 528
Mars 2021	0,58	0,34	7 106 331
Février 2021	0,44	0,265	10 833 453
Janvier 2021	0,325	0,23	6 064 593

Ventes antérieures

Depuis le début du dernier exercice clos, Organto a émis les titres suivants qui ne sont pas inscrits à la cote d'un marché :

Date d'émission	Type de titre	Prix d'exercice	Nombre de titres
4 janvier 2021	Débentures convertibles	0,30 \$	1 033 333
4 janvier 2021	Bons de souscription	0,30	62 000
21 janvier 2021	Unités d'actions de négociation restreinte	0,245	1 025 000
28 janvier 2021	Unités d'actions de négociation restreinte	0,28	75 000
28 janvier 2021	Options sur actions	0,285	450 000
25 février 2021	Unités d'actions de négociation restreinte	0,42	75 000
25 février 2021	Options sur actions	0,42	300 000
17 juin 2021	Options sur actions	0,385	200 000
19 août 2021	Options sur actions	0,43	150 000
12 novembre 2021	Débentures convertibles	0,50	16 100 000
12 novembre 2021	Bons de souscription	0,50	966 000
25 novembre 2021	Options sur actions	0,37	3 375 000
16 décembre 2021	Options sur actions	0,30	1 975 000
16 décembre 2021	Unités d'actions de négociation restreinte	0,25	1 300 000
27 janvier 2022	Options sur actions	0,35	150 000

TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

À la date de la présente notice annuelle, 3 785 027 actions ordinaires d'Organto étaient assujetties à une restriction contractuelle à la libre cession, soit 1 % des actions émises et en circulation de la Société. Au 31 décembre 2021, 279 856 actions supplémentaires étaient assujetties à des restrictions de négociation. Ces actions supplémentaires ont été émises le 29 janvier 2021 et leur restriction de négociation a pris fin le 1^{er} janvier 2022.

Description	Nombre d'actions	Date d'émission	Fin de la période de restriction
Émises pour l'acquisition de Fresh Organic Choice	279 856	29 janvier 2021	1 ^{er} janvier 2023
Émises pour l'acquisition de Fresh Organic Choice	279 858	29 janvier 2021	1 ^{er} janvier 2024
Émises pour l'acquisition de Beeorganic	526 556	4 mars 2022	17 novembre 2022
Émises pour l'acquisition de Beeorganic	526 556	4 mars 2022	17 novembre 2023
Émises pour l'acquisition de Beeorganic	526 558	4 mars 2022	17 novembre 2024
Émises pour l'acquisition des actifs de ZMS	548 547	7 février 2022	25 novembre 2022
Émises pour l'acquisition des actifs de ZMS	548 548	7 février 2022	25 novembre 2023
Émises pour l'acquisition des actifs de ZMS	548 548	7 février 2022	25 novembre 2024
	3 785 027		

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'État, le pays de résidence, le poste occupé auprès d'Organto et la fonction principale au cours des cinq dernières années de chaque administrateur ou dirigeant d'Organto.

Nom et résidence	Poste occupé auprès d'Organto	Fonction principale au cours des cinq dernières années
Steve Bromley <i>Ontario, Canada</i>	Président du conseil d'administration depuis octobre 2017; président depuis juin 2018; co-chef de la direction depuis septembre 2020.	Président et chef de la direction de Bromley Consulting & Advisory Inc. depuis février 2016; chef de la direction de SunOpta Inc. de février 2007 à décembre 2015
Peter Gianulis <i>Floride, États-Unis</i>	Administrateur depuis décembre 2018; conseiller stratégique depuis novembre 2020.	Chef de la direction d'Allegiant Gold Ltd. depuis septembre 2019; vice-président directeur d'Organto de juin 2017 à septembre 2020; chef de la direction d'Organto d'avril 2015 à mai 2017.
Jeremy Kendall <i>Ontario, Canada</i>	Administrateur depuis janvier 2021.	Cadre dirigeant à la retraite.

Nom et résidence	Poste occupé auprès d'Organto	Fonction principale au cours des cinq dernières années
Alejandro Maldonado <i>Los Reyes, Mexique</i>	Administrateur depuis décembre 2019.	Président et président du conseil d'administration d'Alpasa Farms.
Joe Riz	Administrateur depuis février 2021.	Directeur principal, Tricapital Management
Joost Verrest <i>Pays-Bas</i>	Administrateur depuis septembre 2020.	Chef de la direction et propriétaire de Linnenatwork BV depuis mars 2020; chef de la direction et propriétaire d'Everrest BV depuis avril 2005; chef de la direction de Green Protein BV d'octobre 2015 à mai 2019.
Gert van Noortwijk <i>Pays-Bas</i>	Administrateur depuis décembre 2020.	Chef de la direction d'Agriser BV, une société d'investissement et de gestion, depuis 1992; membre du conseil d'administration d'AgFlow SA depuis 2018; membre du conseil d'administration de GrainComEvents depuis 2020; membre du conseil de surveillance de GMP+ depuis 2019.
Rients van der Wal <i>Pays-Bas</i>	Co-chef de la direction depuis septembre 2020; chef de la direction d'Organto Europe BV depuis avril 2018.	Chef de la direction de Brandal Holding BV depuis octobre 2015; chef de la direction d'Organto Europe BV de novembre 2015 à juillet 2017; chef de la direction d'Organto Europe BV d'avril 2018 à aujourd'hui; chef de l'exploitation d'Organto Foods Inc. d'avril 2018 à septembre 2020; co-chef de la direction d'Organto Foods Inc. de septembre 2020 à aujourd'hui.
Ralf Langner <i>Colombie-Britannique, Canada</i>	Chef des finances depuis septembre 2020; secrétaire général depuis janvier 2018.	Chef des finances d'Organto depuis septembre 2020; secrétaire général d'Organto depuis janvier 2018; chef des finances de Zazu Metals Corp. de janvier 2007 à juillet 2017.
John Rathwell <i>Ontario, Canada</i>	Vice-président principal, Relations avec les investisseurs et croissance de l'entreprise depuis décembre 2021.	Chef de la direction de TLG Growth Capital Corp. Auparavant chez Valeurs Mobilières TD Inc. pendant 17 ans.

Les administrateurs d'Organto restent en fonction jusqu'à la clôture de chaque assemblée générale annuelle. Les dirigeants sont nommés par le conseil et occupent leur poste au gré du conseil.

Organto n'a actuellement qu'un seul comité permanent, soit le comité d'audit. Le comité d'audit est composé de Joe Riz (président), Jeremy Kendall et Steve Bromley.

En date du 2 mai 2022, les administrateurs et hauts dirigeants d'Organto, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement et indirectement, de 24 885 452 actions ordinaires ou exerçaient un contrôle ou une influence sur celles-ci, ce qui représente environ 9 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation avant de donner effet à la conversion des débentures convertibles, à l'exercice d'options sur actions ou d'unités d'actions de négociation restreinte détenues par ces administrateurs et hauts dirigeants.

Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions

Les renseignements relatifs aux interdictions d'opérations et aux faillites, inconnues de la Société, ont été fournis par les administrateurs. Sauf ce qui est indiqué ci-après, aucun des administrateurs, chef de la direction ou chef des finances de la Société :

- 1) n'est, à la date de cette notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 années précédant la date des présentes, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société (y compris de la Société) qui :
 - a. a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance qui empêchait cette société de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui était en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs, alors que l'administrateur proposé agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette société;
 - b. a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance qui empêchait cette société de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui était en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs, qui a été émise après que l'administrateur proposé a cessé ses fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, mais était la conséquence d'un événement s'étant produit alors que l'administrateur proposé agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette société;
- 2) n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris de la Société) qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, a présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec ses créanciers, ou a entamé une telle procédure ou un tel arrangement ou concordat, ou encore un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic a été nommé pour détenir ses actifs;
- 3) n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente circulaire, fait faillite, présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec ses créanciers, ou n'a entamé une telle procédure ou un tel arrangement ou concordat, ou encore un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic n'a été nommé pour détenir les actifs de l'administrateur, du membre de la haute direction ou de l'actionnaire.

Le 1^{er} mai 2019, en raison d'un retard dans le dépôt des états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, Steve Bromley, chef de la direction, et le chef des finances à l'époque, était partie à une interdiction d'opérations en vertu de l'article 164 de la *Securities Act*, R.S.B.C. 1996, ch. 418. Tous les états financiers requis et les documents connexes ont par la suite été déposés et l'interdiction d'opérations a été révoquée le 31 mai 2019.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs et dirigeants d'Organto ou d'une filiale d'Organto sont ou pourraient être engagés dans des activités commerciales pour leur propre compte et pour le compte d'autres sociétés, et des situations pourraient survenir au cours desquelles certains administrateurs seraient en conflit d'intérêts avec Organto. Les conflits, le cas échéant, seront assujettis aux procédures et aux recours prévus par la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique (« BCACB »). Cette législation prévoit que lorsqu'un administrateur est en conflit d'intérêts, il doit, lors d'une réunion des administrateurs d'Organto, déclarer son intérêt et s'abstenir de voter pour ou contre l'approbation d'une telle participation ou de telles modalités, à moins d'autorisation contraire. Conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique, les administrateurs et dirigeants d'Organto sont tenus d'agir de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur des actionnaires.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Procédures judiciaires

Organto n'est au courant d'aucune procédure judiciaire importante en cours ou en attente de laquelle la Société est ou sera vraisemblablement partie ou dont l'un de ses biens est ou sera vraisemblablement l'objet.

Mesures réglementaires

La Société n'a fait l'objet d'aucune pénalité ni sanction imposée par un tribunal relatif à la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Organto n'a fait l'objet d'aucune pénalité ni sanction imposée par un tribunal ou un organisme réglementaire qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Organto n'a conclu aucun accord de règlement devant un tribunal relatif à la législation sur les valeurs mobilières ou avec une autorité réglementaire en valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES À DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire aux présentes, aucun des administrateurs, membres de la haute direction ou actionnaires détenant la propriété véritable ou exerçant un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur des actions ordinaires de la Société conférant plus de 10 % des droits de vote liés à toutes les actions ordinaires en circulation, et aucune personne associée ou affiliée aux personnes susmentionnées, n'a ou n'a eu de participation importante, directe ou indirecte, dans une opération au cours des trois derniers exercices clos ou au cours de l'exercice en cours qui a influencé de manière importante ou est raisonnablement susceptible d'influencer de manière importante Organto ou l'une de ses filiales.

Accendo Banco S. A. a reçu 27 100 000 actions ordinaires en 2020 à titre de remboursement intégral de l'emprunt bancaire de 1 000 000 \$ US de la filiale mexicaine de la Société. Accendo Banco S. A. a reçu 3 210 500 actions ordinaires supplémentaires en 2021 à titre de remboursement intégral de l'emprunt bancaire de 750 000 \$ US de la filiale mexicaine de la Société.

En vertu d'un accord de consultation avec Bromley Consulting & Advisory Inc. (« Bromley Consulting »), une société fermée ontarienne contrôlée par Steve Bromley, la Société a engagé Bromley Consulting pour fournir les services de Steve Bromley à titre de président du conseil et de co-chef de la direction d'Organto et a commencé à verser des honoraires de 15 000 \$ par mois, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021. L'accord a une durée d'un mois et se renouvelle automatiquement, à moins d'être résilié par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 90 jours. En décembre 2020, Organto a déclaré une prime de 1 500 000 actions ordinaires payable à Bromley Consulting pour les services fournis d'avril 2018 à décembre 2020 et pour la signature de l'accord de consultation datée du 1^{er} janvier 2021. Ces actions ont été émises en 2021.

Conformément à un accord de consultation conclu avec Brandal B.V. (« Brandal »), une société fermée néerlandaise contrôlée par Rients van der Wal, la société a retenu les services de Brandal à titre de co-chef de la direction de la Société et de chef de la direction de la filiale européenne de la Société en contrepartie d'honoraires de 15 000 € par mois, et ce, avec prise d'effet le 31 juillet 2020. L'accord a une durée de trois ans et peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six mois. Un nouvel accord de consultation a été conclu avec Brandal selon lequel les honoraires mensuels ont été révisés à 20 000 € par mois, avec prise d'effet le 1^{er} février 2021. Organto a déclaré une prime de 500 000 actions ordinaires payables à Brandal en janvier 2021 et ces actions ont été émises en 2021.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Services aux Investisseurs Computershare inc. à son bureau principal de Vancouver, en Colombie-Britannique.

INTÉRÊT DES EXPERTS

Dale Matheson Carr-Hilton LaBonte LLP, comptables professionnels agréés de Vancouver, en Colombie-Britannique, est l'auditeur de la Société et a confirmé son indépendance à l'égard d'Organto au sens des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par les ordres professionnels pertinents au Canada et par toute législation ou tout règlement applicable.

CONTRATS IMPORTANTS

Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des activités et décrits ailleurs dans la présente notice annuelle (les « acquisitions importantes »), Organto n'a pas conclu de contrat important i) au cours du dernier exercice clos; ii) avant le dernier exercice clos si ce contrat important est toujours en vigueur.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit d'Organto (le « **comité d'audit** ») est chargé de surveiller les systèmes et les procédures d'Organto pour la communication d'information financière et le contrôle interne, d'examiner certains documents d'information destinés au public et de surveiller la prestation et l'indépendance de l'auditeur externe d'Organto. Le comité est également chargé d'examiner les états financiers annuels audités d'Organto, les états financiers trimestriels non audités et le rapport de gestion pour les états financiers annuels et intermédiaires et d'examiner les activités connexes avant leur approbation par l'ensemble du conseil d'administration d'Organto.

La charte du comité d'audit définit ses responsabilités et obligations, les conditions d'admissibilité de ses membres, les procédures de nomination et de destitution des membres du comité et les rapports à présenter au conseil d'Organto. Le texte de la charte du comité d'audit de la Société est reproduit à l'annexe A.

Les membres actuels de ce comité sont Joe Riz (président), Jeremy Kendall et Steve Bromley. Parmi les trois membres du comité d'audit, Joe Riz et Jeremy Kendall sont « indépendants » et les trois possèdent tous des « compétences financières » au sens défini dans le Règlement 52-110 *sur le comité d'audit*. Joe Riz est président du comité d'audit.

Formation et expérience pertinentes

Chaque membre du comité d'audit :

- a) comprend les principes comptables utilisés par la Société pour préparer ses états financiers et est en mesure d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement aux estimations, aux régularisations et aux réserves;
- b) a une expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un niveau de complexité généralement comparables à l'ampleur et à la complexité dont on peut raisonnablement s'attendre des questions qui peuvent être soulevées par les états financiers de la Société, et une expérience de la supervision active de personnes engagées dans de telles activités;
- c) comprend les contrôles internes et les procédures relatifs à l'information financière.

Joe Riz – M. Riz a occupé un certain nombre de postes de direction financière et opérationnelle dans de nombreux secteurs, y compris les biens de consommation, la technologie et le divertissement, ainsi que le poste de directeur général d'une société spécialisée dans les services bancaires aux entreprises engagée dans plusieurs acquisitions, dessaisissements et financements. Il est l'un des administrateurs fondateurs de SunOpta Inc., une entreprise d'envergure mondiale de premier plan dans le domaine de l'alimentation biologique et végétale. De 2007 à 2009, il a été vice-président directeur et chef de l'exploitation de SunOpta, où il a dirigé les activités au cours d'une période de croissance rapide. M. Riz a été administrateur d'un certain nombre de sociétés ouvertes et il a notamment occupé les postes de président du conseil d'administration et de président du comité d'audit, en plus de siéger à plusieurs conseils d'administration de sociétés fermées.

Jeremy Kendall – M. Kendall a fondé SunOpta Inc., une société d'envergure mondiale de premier plan dans le domaine des aliments biologiques, axée sur les aliments et boissons à base de plantes. Dans le cadre de son mandat chez SunOpta, M. Kendall a été président et chef de la direction, et il a dirigé l'entreprise à travers d'une forte croissance interne et de nombreuses acquisitions pour atteindre à la fois un chiffre d'affaires et une capitalisation boursière de plus d'un milliard de dollars. Il est actuellement président du conseil d'administration de Jemtec Inc. et administrateur d'un certain nombre de sociétés fermées et d'organismes de bienfaisance.

Steve Bromley – M. Bromley est actuellement président du conseil et co-chef de la direction d'Organto, et il est également président et chef de la direction de Bromley Consulting. Bromley Consulting fournit des services de consultation aux petites et moyennes entreprises, principalement dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. De 2001 à 2015, M. Bromley a occupé divers postes de direction chez SunOpta Inc., notamment ceux d'administrateur et de chef de la direction de février 2007 à décembre 2015. SunOpta Inc. est une société d'envergure mondiale de premier plan dans le domaine de l'alimentation biologique et végétale. M. Bromley siège également à un certain nombre de conseils d'administration de sociétés fermées.

Politiques et procédures d'approbation préalable

La charte du comité d'audit définit les responsabilités relatives à la prestation de services non liés à l'audit par l'auditeur externe d'Organto. Cette politique vise à établir si la prestation de services autres que les services d'audit assure le maintien de l'indépendance de l'auditeur et s'il est nécessaire d'obtenir l'approbation préalable du comité d'audit pour les services d'audit autorisés et les services liés à l'audit.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Les honoraires d'audit facturés par l'auditeur externe d'Organto au cours des deux exercices financiers s'établissent comme suit :

Nature des services	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Honoraires d'audit ¹⁾	130 500 \$	77 500 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	7 750	Néant
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	5 000	5 000
Autres honoraires ⁴⁾	Néant	Néant
Total	143 250 \$	82 500 \$

Notes de bas de page du tableau :

1. Les « **honoraires d'audit** » comprennent les honoraires nécessaires à la réalisation de l'audit annuel et des examens trimestriels des états financiers consolidés de la Société. Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour l'examen de la provision pour impôts et pour des consultations comptables sur des questions prises en compte dans les états financiers. Ils comprennent également les services d'audit ou d'autres services d'attestation requis par la législation ou la réglementation, comme les lettres d'accord présumé, les consentements, les examens des dépôts de titres et les audits légaux.
2. Les « **honoraires liés à l'audit** » comprennent les services qui sont traditionnellement fournis par l'auditeur. Ces services liés à l'audit comprennent l'audit des prestations des employés, l'aide à l'exercice de la diligence raisonnable, les consultations comptables sur les opérations proposées, les examens de contrôle interne et les services d'audit ou d'attestation de services non requis par la législation ou la réglementation.
3. Les « **honoraires pour services fiscaux** » comprennent les honoraires pour tous les services fiscaux autres que ceux inclus dans les « honoraires d'audit » et « honoraires liés à l'audit ». Cette catégorie comprend les honoraires pour la conformité fiscale, la planification fiscale et les conseils fiscaux. La planification fiscale et les conseils fiscaux comprennent l'assistance au titre des audits fiscaux et des appels, les conseils fiscaux liés aux fusions et acquisitions et les demandes de décisions ou de conseils techniques des autorités fiscales.
4. Les « **autres honoraires** » comprennent les honoraires pour tous les autres services non liés à l'audit.

Dispense prévue à l'article 6.1 du Règlement 52-110

L'article 6.1 du Règlement 52-110 prévoit une dispense pour un émetteur émergent à l'égard des exigences énoncées à la Partie 3 (Composition du comité d'audit) et à la Partie 5 (Obligations de déclaration) du Règlement 52-110. Organto dépose volontairement la présente notice annuelle.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

De plus amples renseignements concernant Organto peuvent être obtenus sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les principaux porteurs de titres d'Organto et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régimes de rémunération à base d'actions sont contenus dans la circulaire d'information de la direction d'Organto déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers audités et le rapport de gestion d'Organto pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

ANNEXE « A »

ORGANTO FOODS INC.

(la « Société »)

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

(Mise à jour - janvier 2021)

1. Objectif

Aider le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard du processus de communication d'information financière, du système de contrôle interne de l'information financière, du processus d'audit et du processus de la Société pour surveiller le respect des lois et des règlements applicables qui régissent les activités de la Société et la présente charte (la « charte »).

Cette charte définit la portée des pouvoirs du comité d'audit, ses objectifs, l'étendue de ses activités, ainsi que ses fonctions et responsabilités. Elle vise à fournir aux membres du comité d'audit, à la direction et à l'auditeur externe une compréhension claire de leur rôle respectif. Chaque année, le comité d'audit et le conseil examineront le caractère adéquat de la présente charte.

2. Mandat

Le comité d'audit aidera le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance financière. Il examinera, en consultation avec la direction et l'auditeur, le processus de communication de l'information financière, le système de contrôle interne et le processus d'audit. Il entretiendra, dans le cadre de ses fonctions, des relations de travail efficaces avec le conseil, la direction et l'auditeur externe. Pour s'acquitter efficacement de leur tâche, les membres du comité devront acquérir une compréhension des principales responsabilités qui incombent à chaque membre du comité ainsi que des activités et des opérations de la Société, et des risques connexes.

3. Composition

Le conseil nommera parmi ses membres un comité d'audit après chaque assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société. Le comité d'audit sera composé d'au moins trois administrateurs et d'au plus quatre administrateurs.

3.1 Indépendance

La majorité des membres du comité d'audit ne doivent pas être des dirigeants, des employés ou des personnes exerçant un contrôle sur la Société.

3.2 Expertise des membres du comité

Chaque membre du comité d'audit doit posséder des compétences financières ou en acquérir dans un délai raisonnable après sa nomination au comité. Au moins un membre du comité doit posséder des compétences en comptabilité ou des compétences connexes en gestion financière. En se basant sur son sens des affaires, le conseil d'administration doit établir les critères en matière de compétences financières et de gestion financière et décider si un administrateur en particulier répond à de tels critères.

4. Réunions

Le comité d'audit doit se réunir selon un calendrier établi chaque année par le conseil d'administration et chaque fois que le comité d'audit peut en décider. Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre avec le chef des finances de la Société et au moins une fois par année avec l'auditeur externe de la Société, dans le cadre de séances à huis clos distinctes.

5. Fonctions et responsabilités

Le comité d'audit doit assumer les fonctions et les responsabilités suivantes :

5.1 Audit externe

Le comité d'audit est directement chargé de superviser les travaux de l'auditeur externe lors de la préparation ou de la publication du rapport d'audit, y compris la résolution des désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant l'information financière et l'étendue ou les procédures d'audit. Dans le cadre de cette obligation, le comité d'audit doit :

- a) recommander au conseil l'auditeur externe devant être nommé par les actionnaires pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou pour rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;
- b) examiner (au moyen d'une discussion et d'une enquête) la démarche et la portée proposées par l'auditeur externe relativement à l'audit;
- c) examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander au conseil la nomination ou la destitution de l'auditeur externe;
- d) examiner et recommander au conseil la rémunération à verser à l'auditeur externe;
- e) examiner et confirmer l'indépendance de l'auditeur externe en passant en revue les services fournis non liés à l'audit, ainsi que l'affirmation par l'auditeur externe de son indépendance conformément aux normes professionnelles.

5.2 Contrôle interne

Le comité d'audit vérifie si des contrôles adéquats sont en place en ce qui a trait à la communication de l'information financière annuelle et intermédiaire, et en ce qui concerne les actifs, les transactions et la création d'obligations, d'engagements et de passifs de la Société. Dans le cadre de cette obligation, le comité d'audit doit veiller à ce que l'auditeur externe discute avec lui de tout événement ou de toute question qui laissent entrevoir la possibilité d'une fraude, d'un acte illégal ou d'une lacune en matière de contrôle interne.

5.3 Information financière

Le comité d'audit examine les états financiers et l'information financière connexe ainsi que le rapport de gestion avant leur publication. Dans le cadre de cette obligation, le comité d'audit doit :

Généralités

- a) examiner les questions importantes concernant la comptabilité et l'information financière, en particulier les opérations complexes, inhabituelles, ou entre parties liées;
- b) examiner les principes comptables adoptés par la direction pour la préparation des états financiers et s'assurer qu'ils sont appropriés.

États financiers annuels

- c) examiner les ébauches des états financiers annuels et fournir des recommandations au conseil relativement à l'approbation des états financiers;
- d) rencontrer la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers et les résultats de l'audit, y compris les difficultés rencontrées;
- e) examiner le rapport de gestion pour la période de présentation de l'information financière annuelle avant que le rapport ne soit rendu public.

États financiers intermédiaires (trimestriels)

- f) examiner et approuver les états financiers intermédiaires avant qu'ils ne soient rendus publics;
- g) examiner le rapport de gestion pour la période de présentation de l'information financière intermédiaire avant que le rapport ne soit rendu public.

Communication de l'information financière

- h) lorsque cela est raisonnablement possible, examiner et approuver toutes les communications publiques, y compris les communiqués de presse, qui contiennent des renseignements financiers, avant que ces documents ne soient rendus publics.

5.4 Services non liés à l'audit

Le comité d'audit doit approuver au préalable tous les services non liés à l'audit (à savoir les services autres que ceux fournis pour l'audit et l'examen des états financiers ou ceux qui sont normalement fournis par l'auditeur externe dans le cadre des missions ou des dépôts réglementaires et prévus par la loi) que l'auditeur externe propose de fournir à la Société ou à une filiale de la Société.

Délégation de pouvoirs

- (a) Le comité d'audit peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver les services non liés à l'audit, à condition que tout service non lié à l'audit approuvé de la sorte lui soit présenté lors de la prochaine réunion prévue.

Services non liés à l'audit de valeur minimale

- b) Le comité d'audit peut satisfaire à l'exigence d'approbation préalable des services non liés à l'audit :
 - i) s'il s'attend raisonnablement à ce que le montant total de tous les services non liés à l'audit qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de 5 % du montant total des honoraires versés par la Société et ses filiales à l'auditeur externe au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus;
 - ii) si les honoraires versés par la Société et ses filiales à l'auditeur externe n'ont pas été reconnus comme des services non liés à l'audit au moment de la mission;
 - iii) si les services sont portés à l'attention du comité d'audit et approuvés, avant la réalisation de l'audit, par le comité d'audit ou par un ou plusieurs de ses membres à qui le comité a délégué le pouvoir d'accorder ces approbations.

Politiques et procédures d'approbation préalable

c) Le comité d'audit peut également satisfaire à l'exigence d'approbation préalable des services non liés à l'audit en adoptant des politiques et des procédures particulières pour retenir les services non liés à l'audit si :

- (i) les politiques et procédures d'approbation préalable sont détaillées quant au service visé;
- ii) le comité d'audit est informé de chaque service non lié à l'audit;
- iii) les procédures ne comportent pas de délégation des responsabilités du comité d'audit en faveur de la direction.

5.5 Autres responsabilités

Le comité d'audit doit :

- a) établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions concernant l'audit;
- b) établir des procédures pour la soumission confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit;
- c) veiller à ce que les constatations et recommandations importantes formulées par la direction et l'auditeur externe soient reçues et discutées en temps opportun;
- d) examiner les conclusions des examens effectués par les organismes de réglementation;
- e) examiner et approuver les procédures et les politiques d'embauche des associés et des employés, anciens ou actuels, de l'auditeur externe actuel et ancien de la Société ou de ses filiales;
- f) examiner les politiques et procédures en vigueur pour l'examen des charges et des avantages indirects des dirigeants;
- g) s'acquitter d'autres fonctions de surveillance à la demande du conseil;
- h) examiner et mettre à jour la présente charte chaque année et recevoir l'approbation des modifications apportées à celle-ci par le conseil.

5.6 Responsabilités en matière de communication de l'information

Le comité d'audit doit régulièrement informer le conseil de ses activités et formuler des recommandations appropriées, y compris en ce qui concerne toute l'information financière communiquée.

6. Ressources et pouvoirs du comité d'audit

Le comité d'audit a les ressources et le pouvoir nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités, y compris le pouvoir :

- a) de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions;
- b) de fixer et payer la rémunération de tout conseiller employé par le comité d'audit;
- c) de communiquer directement avec l'auditeur externe.

7. Lignes directrices – Fonctions et responsabilités

Les lignes directrices suivantes visent à fournir aux membres du comité d'audit des indications supplémentaires relativement à l'acquittement de leurs fonctions et responsabilités :

7.1 *Contrôle interne*

- a) évaluer si la direction met en place des normes rigoureuses en communiquant l'importance des contrôles internes et en s'assurant que toutes les personnes concernées ont une bonne compréhension de leurs fonctions et responsabilités;
- b) établir dans quelle mesure l'auditeur externe examine les systèmes et les applications informatiques, la sécurité de ces systèmes et applications et le plan d'urgence pour le traitement de l'information financière en cas de panne des systèmes de technologies de l'information;
- c) vérifier si les recommandations de contrôle interne formulées par l'auditeur externe ont été mises en œuvre par la direction.

7.2 *Information financière*

Généralités

- a) examiner les questions importantes concernant la comptabilité et la communication de l'information financière, notamment les déclarations récentes faites par les organismes de réglementation et professionnels, et comprendre leurs répercussions sur les états financiers;
- b) interroger la direction et l'auditeur externe au sujet des risques et des expositions importants et des plans visant à réduire au minimum ces risques;
- c) comprendre les meilleures pratiques du secteur et leur adoption par la Société.

États financiers annuels

- d) examiner les états financiers annuels et déterminer s'ils sont exhaustifs et conformes aux renseignements connus des membres du comité, et évaluer si les états financiers tiennent compte des principes comptables appropriés à la lumière des territoires dans lesquels la Société communique de l'information financière ou négocie ses actions;
- e) porter une attention particulière aux opérations complexes ou inhabituelles comme les frais de restructuration, les acquisitions et les dessaisissements, et l'information à fournir concernant les dérivés;
- f) mettre l'accent sur les aspects faisant appel au discernement, comme ceux qui concernent l'évaluation des actifs et des passifs, notamment, la comptabilisation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles; l'information sur les pertes sur prêts, les garanties, la responsabilité professionnelle, les provisions pour litiges et les autres engagements et éventualités;
- g) examiner la façon dont la direction traite les ajustements d'audit proposés par l'auditeur externe;
- h) veiller à ce que l'auditeur externe communique toutes les questions requises au comité.

États financiers intermédiaires (trimestriels)

- i) être informé de la façon dont la direction élabore et résume l'information financière intermédiaire, et de la mesure dans laquelle l'auditeur externe examine l'information financière intermédiaire;
- j) rencontrer la direction pour examiner les états financiers intermédiaires;
- k) s'informer de l'image fidèle des états financiers intermédiaires et de leurs informations, et obtenir des éclaircissements de la part de la direction sur les points suivants :
 - i) si les résultats financiers réels pour la période intermédiaire ont varié de façon importante par rapport aux résultats budgétés ou projetés;
 - ii) si les changements dans les ratios financiers et les liens entre divers postes de l'état de la situation financière et de l'état des résultats intermédiaires sont conformes aux modifications apportées aux pratiques d'exploitation et de financement de la Société;
 - iii) si les principes comptables généralement reconnus ont été appliqués de façon uniforme;
 - iv) si des changements réels ou proposés ont été apportés aux pratiques comptables ou d'information financière;
 - v) s'il existe des événements ou des opérations importants ou inhabituels;
 - vi) si les contrôles financiers et d'exploitation de la Société fonctionnent de façon efficace;
 - vii) si la Société s'est conformée aux modalités des conventions de prêt, des actes relatifs aux sûretés ou d'autres conventions financières;
 - viii) si les états financiers intermédiaires contiennent des données adéquates et appropriées.

7.3 Conformité aux lois et aux règlements

- a) obtenir périodiquement des mises à jour de la direction concernant la conformité à la présente politique et aux « pratiques exemplaires » du secteur;
- b) s'assurer que toutes les questions de conformité aux règlements ont été prises en compte dans la préparation des états financiers;
- c) examiner les conclusions de tout examen effectué par les autorités de réglementation des valeurs mobilières et par les bourses de valeurs.

7.4 Autres responsabilités

- a) examiner, avec les conseillers juridiques de la Société, toute question d'ordre juridique susceptible d'avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société et s'assurer que la communication de l'information est appropriée.
- b) approuver annuellement la politique de conduite professionnelle et d'éthique commerciale.